



HAL
open science

Les Opérations de maintien de la paix de l'ONU : Activités au cours de l'année 2017

Nadège Sheehan

► **To cite this version:**

Nadège Sheehan. Les Opérations de maintien de la paix de l'ONU : Activités au cours de l'année 2017. Paix et sécurité européenne et internationale, 2018, 9. halshs-03156406

HAL Id: halshs-03156406

<https://shs.hal.science/halshs-03156406>

Submitted on 25 May 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les Opérations de Maintien de la Paix de l'ONU : Activités au cours de l'année 2017

Nadège Sheehan

Docteur en économie, Université de Grenoble-Alpes

I. Introduction

Données générales

Nombre d'opérations de maintien de paix en cours : 15

Mission fermée le 30 juin 2017 : ONUCI (Côte d'Ivoire)

Mission fermée le 15 octobre 2017 : MINUSTAH (Haïti)

Nouvelle mission créée le 13 avril 2017 : MINUJUSTH (Haïti)

Nombre d'opérations de maintien de paix depuis 1948 : 71

Budget total approuvé au cours de 2016

Le montant total des budgets approuvés, pour la période allant du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018, est d'environ \$6,80 milliards (dollars des États-Unis), soit une baisse par rapport au budget de la période précédente (\$7,87 milliards).

Total des effectifs, au 31 octobre 2017 : 106,544 dont 91 366 en uniforme (77 011 soldats, 1 402 observateurs militaires et 11 034 policiers), les autres étant du personnel civil.

Total pertes en vies humaines, en 2017 : 127 (au 31 décembre 2017)

Total pertes en vies humaines, depuis 1948 : 3,693 (au 31 décembre 2017)

Les opérations sont présentées dans l'ordre de leur création : ONUST, UNFICYP, FNUOD, FINUL, MINURSO, MINUK, MINUL, ONUCI, MINUSTAH/MINUJUSTH, MINUAD, MONUSCO, FISNUA, MINUSS, MINUSMA, MINUSCA

II. ONUST

Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

En cours depuis 1948

Mandat

Aider à établir la stabilité au Moyen Orient

Établi en 1948, l'ONUST est la première opération de maintien de la paix déployée par les Nations Unies. Les observateurs militaires de l'ONUST restent déployés au Moyen-Orient pour surveiller les cessez-le-feu et les Conventions d'Armistice général, circonscrire les incidents isolés et les empêcher de dégénérer en conflit généralisé, et aider les autres opérations de maintien de la paix déployées dans la région.

Le personnel de l'ONUST est également disponible dans de brefs délais pour former le noyau de certaines autres opérations dans le monde entier. La disponibilité des observateurs militaires de l'ONUST pour un déploiement quasi immédiat à la suite d'une décision du Conseil de sécurité de créer une nouvelle mission a été, semble-t-il, un facteur significatif au déploiement rapide des nouvelles missions.

Ne connaissant toujours pas de développement de ses fonctions, l'ONUST continue de surveiller la situation au Moyen-Orient, notamment la crise israélo-palestinienne, et se positionne pour être prête à intervenir très rapidement en cas de conflit.

La conférence internationale de paix au Moyen-Orient sur la résolution du conflit israélo-palestinien, tenue en janvier 2017 à Paris, n'a pas pu atteindre son objectif lequel était de constituer une bonne base de départ vers la résolution définitive de la crise. Deux jours après la conférence, lors de laquelle a été réaffirmé l'appui de plus de soixante-dix pays à la solution des deux États, Israël annonçait la suspension de sa contribution à l'ONU en 2017, en protestation à l'adoption de la résolution S/RES/2334 (2016) par laquelle le Conseil dénonçait les activités de colonisation par Israël. Cette résolution avait été adoptée par quatorze voix pour et l'abstention des États-Unis. Avec l'annonce du Gouvernement israélien, le 6 février

2017, de construire 5 000 logements en Cisjordanie et la loi dite de ‘régularisation’ des colonies construites dans la zone occupée, aucun signe ne montre l’existence de progrès concrets vers la résolution du conflit. Par l’adoption de cette loi, le Parlement israélien permettait l’utilisation, sans le consentement de leurs propriétaires, de terres palestiniennes en Cisjordanie occupée pour construire des colonies de peuplement. Selon Nickolay Mladenov, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, la loi dite de ‘régularisation’ a le potentiel de légaliser rétroactivement des milliers d’unités de peuplement déjà construites sur des terres palestiniennes et des dizaines d’avant-postes illégaux, constituant un obstacle à la paix.

Parallèlement à la colonisation demeure le problème humanitaire à Gaza. L’espoir est que l’accord du Caire sur le retour de l’Autorité palestinienne à Gaza pourrait constituer un pas important sur l’évolution du conflit israélo-palestinien et sortir la population de Gaza de la situation de misère abjecte sous laquelle elle a vécu durant le Hamas.

En début décembre 2017, les États-Unis ont soudainement annoncé la décision du Gouvernement de reconnaître, officiellement, Jérusalem comme capitale d’Israël et de transférer l’Ambassade américaine de Tel Aviv à Jérusalem. Cette décision unilatérale américaine de modifier le statut de Jérusalem a été rejetée par la communauté internationale lors d’un vote d’un projet de résolution, le 18 décembre 2017, affirmant que « toute décision ou action qui visent à modifier le caractère, le statut ou la composition démographique de la ville sainte de Jérusalem n’ont aucun effet juridique, et sont nulles et non avenues ». Toutefois le projet (S/2017/1060), qui a recueilli 14 voix en sa faveur, n’a pas été adopté en raison du veto des États-Unis.

En l’absence de médiateurs, un rôle jusqu’ici joué par les États-Unis, à la fin de décembre 2017, les discussions entre la Palestine et Israël étaient au point mort, rendant toute chance de résolution du conflit vers une solution de deux États encore plus lointaine.

Résolutions du Conseil de sécurité

Aucune résolution en 2017

Rapports du Secrétaire général

Règlement pacifique de la question de Palestine, A/72/368-S/2017/741, 29 août 2017

Dépêches du Service d’information de l’ONU, Couverture des Réunions, Communiqués de presse

(Couverture des réunions du 18 décembre 2017), Le Conseil de sécurité rejette un projet de résolution qui aurait invalidé toute « décision unilatérale » de modifier le statut de Jérusalem, CS/13125, 8139E séance-matin, 18 décembre 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/cs13125.doc.htm>

(Couverture des réunions du 18 décembre 2017), Le coordonnateur spécial met en garde contre une fragilisation de l’architecture en soutien de la paix au Moyen-Orient, CS/13124, 8138E séance-matin, 18 décembre 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/cs13124.doc.htm>

(Couverture des réunions du 14 décembre 2017), Comité des Palestiniens : la Palestine appelle à voter massivement pour la résolution de l’Assemblée générale sur le droit à l’autodétermination des Palestiniens, QG/PAL/1401, 387E séance-après-midi, 14 décembre 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/agpal1401.doc.htm>

(Couverture des réunions du 8 décembre 2017), Les Etats-Unis sous le feu des critiques au Conseil de sécurité pour leur reconnaissance de Jérusalem en tant que capitale d'Israël, CS/13111, 8 décembre 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/cs13111.doc.htm>

(Communiqué de presse du 8 décembre 2017), Le Comité des Palestiniens prie les Etats-Unis d'annuler leur décision de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël, QG/PAL/1400, 8 décembre 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/agpal1400.doc.htm>

(Communiqué de presse du 6 décembre 2017), Processus de paix au Moyen-Orient : « en ce moment de grande angoisse », le Secrétaire général souligne qu'il n'y a pas d'alternative à la solution des deux États, SG/S+/18814, 6 décembre 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/sgsm18814.doc.htm>

(Couverture des réunions du 20 novembre 2017), Le retour de l'Autorité palestinienne à Gaza ne doit pas échouer, sous peine de voir un autre conflit éclater, avertit le Coordonnateur spécial, CS/13077, 8108E séance-matin, 20 novembre 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/cs13077.doc.htm>

(Couverture des réunions du 18 octobre 2017), Conseil de sécurité : l'accord du Caire sur le retour de l'Autorité palestinienne à Gaza suscite « un optimisme prudent », CS/13035, 8072E séance-matin, 18 octobre 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/cs13035.doc.htm>

(Couverture des réunions du 25 septembre 2017), Israël a poursuivi ses activités de peuplement rendant la solution des deux Etats de plus en plus inatteignable, affirme le Coordonnateur spécial, CS/13003, 8054E séance-matin, 25 septembre 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/cs13003.doc.htm>

(Couverture des réunions du 22 août 2017), Après la crise de Jérusalem, Israël et la Palestine doivent se réengager en faveur de la solution des deux Etats, affirme le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, CS/12963, 8028E séance-matin, 22 août 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/cs12963.doc.htm>

(Couverture des réunions du 25 juillet 2017), Moyen-Orient : le Coordonnateur spécial appelle au respect du statu quo à Jérusalem-Est pour éviter une « guerre de religion », CS/12927, 8011E séance-matin, 25 juillet 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/cs12927.doc.htm>

(Couverture des réunions du 20 juin 2017), Conseil de sécurité : un demi-siècle après l'occupation des territoires palestiniens et syrien, la solution des deux Etats reste privilégiée, CS/12878, 7977E séance-matin, 20 juin 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/cs12878.doc.htm>

(Communiqué de presse du 5 juin 2017), A l'occasion du 50^e anniversaire de la guerre israélo-arabe, le Secrétaire général appelle à la reprise des négociations directes, SG/SM/18554, 5 juin 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/sgsm18554.doc.htm>

(Couverture des réunions du 26 mai 2017), Moyen-Orient : le Coordonnateur spécial prévient le Conseil de sécurité que la crise humanitaire à Gaza s'aggrave et qu'un nouveau conflit est possible, CS/12844, 7953E séance-matin, 26 mai 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/cs12844.doc.htm>

(Couverture des réunions du 20 avril 2017), Le Conseil de sécurité débat des causes du « chaos » au Moyen-Orient, CS/12800, 7929E séance-matin, 20 avril 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/cs12800.doc.htm>

(Communiqué de presse du 31 mars 2017), Le Secrétaire général de l'ONU condamne la décision d'Israël de construire de nouvelles colonies de peuplement, SG/SM/18477, 31 mars 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/sgsm18477.doc.htm>

(Couverture des réunions du 24 mars 2017), Israël n'a pris « aucune mesure » pour cesser ses activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, affirme le Coordonnateur spécial, CS/12765, 7980E séance-après-midi, 24 mars 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/cs12765.doc.htm>

(Couverture des réunions du 16 février 2017), Moyen-Orient : la solution des deux Etats est le « seul moyen » de réaliser les aspirations des Israéliens et Palestiniens, selon le Coordonnateur spécial de l'ONU, CS/12720, 7885E séance-matin, 16 février 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/cs12720.doc.htm>

(Communiqué de presse du 7 février 2017), Le Secrétaire général regrette l'adoption de la loi israélienne de régularisation des colonies construites en Cisjordanie occupée, SG/SM/18429, 7 février 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/sgsm18429.doc.htm>

(Communiqué de presse du 1^{er} février 2017), Le Porte-parole du Secrétaire général exprime des préoccupations après l'annonce du Gouvernement israélien de construire 5 000 logements en Cisjordanie occupée, SG/SM/18425, 1 février 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/sgsm18425.doc.htm>

(Couverture des réunions du 17 janvier 2017), Moyen-Orient : après la Conférence de Paris, appuis marqués au Conseil de sécurité en faveur de la solution des deux Etats, CS/12683, 7863E séance-matin, 17 janvier 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/cs12683.doc.htm>

Effectifs et budget

Effectifs : 374

152 observateurs militaires

222 membres du personnel civil

Pertes en vies humaines

Total pertes en 2017 : 0

Accidents (0) ; Maladie (0) ; Actes hostiles (0) ; Autres (0)

Total pertes depuis 1948 : 51

Crédit (biennal 2017- 2018) : \$68 949 400 (dollars des États Unis)
(A/C.5/71/24)

Pays contributeurs de personnel militaire et/ou de police (au 31 décembre 2017)

Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bhoutan, Canada, Chili, Chine, Danemark, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, Inde, Irlande, Népal, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-Bas, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, et Suisse.

III. UNMOGIP

Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan
Créée en 1948, mais en cours depuis 1949

Mandat

Contrôler le cessez-le-feu dans l'État de Jammu et Cachemire

L'UNMOGIP n'a pas été particulièrement sollicitée au courant de l'année 2017.

Résolutions du Conseil de sécurité

Aucune résolution en 2017

Rapports du Secrétaire général

Aucun rapport en 2017

Effectifs et budget

Effectifs : 115

44 observateurs militaires

71 membres du personnel civil

Pertes en vies humaines

Total pertes en 2017 : 0

Accidents (0) ; Maladie (0) ; Actes hostiles (0) ; Autres (0)

Total pertes depuis 1949 : 11

Crédit (biennal 2017-2018) : \$21 134 800 (dollars des États Unis)
(A/C.5/71/24)

Pays contributeurs de personnel militaire et/ou de police (au 31 décembre 2017)

Chili, Croatie, Italie, Philippines, République de Corée, Roumanie, Suède, Suisse, Thaïlande, et Uruguay.

IV. UNFICYP

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

En cours depuis 1964

Mandat

Participer aux efforts pour un règlement politique à Chypre

À la fin de 2016, les discussions sur la réunification de l'île n'avaient pas pu aboutir à un accord sur les critères d'ajustement territorial et les négociations poursuivaient encore leurs cours. Le 26 janvier 2017, le Conseil de sécurité de l'ONU décidait de proroger le mandat de l'UNFICYP jusqu'au 31 juillet 2017 (S/RES/2338 (2017)). Un nouveau cycle de pourparlers tenu à Crans-Montana en Suisse, le 28 juin 2017, sous l'égide du Conseil spécial du Secrétaire général de l'ONU pour Chypre, Espen Barth Eide, avait repris entre les dirigeants chypriotes grec et turc, Nicos Anastasiades et Mustafa Akinci, pour tenter de trouver une solution au problème de la partition de l'île. M. Eide et le Secrétaire général adjoint des Nations Unies aux affaires politiques, Jeffrey Feltman, avaient exprimé leur satisfaction que les négociations avaient une bonne chance d'aboutir à un accord, l'atmosphère et l'attitude étant remarquablement positives. Tout en reconnaissant que la reprise des négociations n'avait pas été facile, le Secrétaire Général de l'ONU, Antonio Guterres, partageait l'idée que le chemin vers une paix durable ne l'est jamais et que la reprise de la conférence offrait une occasion historique de parvenir à un règlement global du conflit qui divisait l'île depuis trop de décennies. Il exprimait, par ailleurs, que les discussions sur les garanties de sécurité revêtaient une importance cruciale pour une solution globale et que même si les discussions montraient

un engagement des parties à trouver des solutions mutuellement acceptables, il était clair que la sécurité d'une communauté ne pouvait se faire au détriment de l'autre. En revanche, même si les participants à la Conférence déclaraient tous qu'ils étaient là pour trouver une solution, les pourparlers inter-chypriotes organisés pendant 10 jours à Crans-Montana se clôturaient, le 6 juillet 2017, sans accord sur la réunification du nord et du sud de l'île. Lors de sa conférence de presse, le Secrétaire général de l'ONU indiquait que même si la conférence était close, cela ne signifie pas que d'autres initiatives ne pouvaient être développées pour résoudre le problème de Chypre, et que l'ONU continuerait de jouer un rôle de facilitateur, toujours présente et disponible pour les parties qui désireraient voir l'accord aboutir.

Par sa résolution S/RES/2369 (2017), adoptée à l'unanimité, le Conseil de sécurité de l'ONU décidait, le 27 juillet 2017, de proroger le mandat de l'UNFICYP jusqu'au 31 janvier 2018. Toutefois, cette nouvelle résolution prévoyait aussi que le Secrétaire général de l'ONU devrait procéder à un examen stratégique de la Force, essentiellement afin d'établir des conclusions et recommandations concernant la manière optimale de structurer celle-ci.

Résolutions du Conseil de sécurité

S/RES/2369 (2017) du 27 juillet 2017

S/RES/2338 (2017) du 26 janvier 2017

Rapports soumis ou transmis par le Secrétaire général

Examen stratégique de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, S/2017/1008, 28 novembre 2017

Rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre, S/2017/814, 28 septembre 2017

Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre, S/2017/586, 10 juillet 2017

Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre, S/2017/20, 9 janvier 2017

Dépêches du Service d'information de l'ONU, Couverture des Réunions, Communiqués de presse

(Dépêche du 27 juillet 2017), Le Conseil de sécurité proroge le mandat de la Force de l'ONU à Chypre jusqu'au 31 janvier 2018, 27 juillet 2017 <http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=39901#.Wnt105M-dAY>

(Dépêche du 6 juillet 2017), A Crans-Montana, la Conférence sur Chypre se termine sans accord sur la réunification, 6 juillet 2017 <http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=39790#.WntzCpM-dAY>

(Dépêche du 1 juillet 2017), Pourparlers sur Chypre : les parties pleinement conscientes de ce qui reste à faire pour obtenir un règlement global, 1 juillet 2017 <http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=39765#.WntyfZM-dAY>

(Dépêche du 30 juin 2017), A Crans-Montana, le Secrétaire général demande à toutes les parties de saisir l'opportunité de la paix pour Chypre, 30 juin 2017 <http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=39759#.WntsNJM-dAY>

(Dépêche du 28 juin 2017), Chypre : l'ONU salue les débuts constructifs des pourparlers à Crans-Montana, en Suisse, 28 juin 2017 <http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=39743#.WntqbJM-dAY>

Effectifs et budget

Effectifs : 1 106

902 membres du personnel en uniforme

833 militaires

69 policiers

152 membres du personnel civil international

52 officiers d'état-major

Pertes en vies humaines (au 31 août 2017)

Total pertes en 2017 : 0

Accidents (0) ; Maladie (0) ; Actes hostiles (0) ; Autres (0)

Total pertes depuis 1964 : 183

Budget approuvé (juillet 2017 - juin 2018) : \$57651200 (dollars des États Unis)

(Document A/C.5/71/24)

Pays contributeurs de personnel militaire et/ou de police (au 31 décembre 2017)

Argentine, Autriche, Bangladesh, Bosnie et Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Fédération de Russie, Hongrie, Inde, Irlande, Italie, Lituanie, Monténégro, Paraguay, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, et Ukraine.

V. FNUOD

Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

En cours depuis 1974

Mandat

Superviser le cessez-le-feu et l'accord de désengagement

Le cessez-le-feu entre Israël et la République arabe syrienne a été respecté, malgré l'instabilité persistante causée par le conflit en cours en République arabe syrienne et plusieurs violations de l'Accord de 1974 sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes (Accord de 1974 du 30 mai 1974). Par un vote à l'unanimité tenu en décembre 2016, le Conseil de sécurité de l'ONU a prorogé le mandat de la FNUOD, pour une période de six mois, jusqu'au 30 juin 2017 (S/RES/2330 (2016)). Il a, par ailleurs, demandé que le Secrétaire général de l'ONU garantisse que la FNUOD soit dotée des capacités et ressources nécessaires afin que la mission puisse accomplir son mandat, en toute sécurité. La FNUOD avait été établie en 1974 (S/RES/350 (1974)) à la suite d'un Accord sur le désengagement des forces israéliennes et syriennes sur le plateau du Golan. La mission exerce un rôle de liaison entre les parties, lesquelles sont encouragées à y faire appel pour régler les questions d'intérêt commun. Il ne doit y avoir aucune activité militaire dans le Golan syrien. Or, les groupes d'opposition armés syriens luttent dans la zone d'opération de la FNUOD, mettant la vie du personnel militaire de la mission en danger.

Le 17 janvier 2017, le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Nickolay Mladenov, confirmait que le cessez-le-feu entre forces israéliennes et syriennes avait été globalement respecté et que le plein retour de la FNUOD était prioritaire. En revanche, le 16 février 2017 et encore le 26 mai 2017, M. Mladenov indiquait que même si l'on pouvait considérer que le cessez-le-feu tenait encore, il avait lieu dans un environnement sécuritaire fragile dans le « secteur Bravo » au Golan syrien où est déployée la FNUOD. Le 8 février 2017, les Forces israéliennes avaient apparemment effectué une frappe aérienne sur le versant syrien du Golan, en représailles à des tirs, notamment d'un obus qui avait atterri dans le Golan occupé par Israël. Les retombées du conflit syrien continuaient d'accroître le risque d'une escalade des tensions entre israéliens et syriens et, même si le cessez-le-feu entre Israël et la République arabe syrienne était maintenu, la violence armée se poursuivait entre les Forces armées arabes syriennes et les groupes d'opposition armés non étatiques. Différents groupes armés – dont Jabhat Fatah el-Cham, un groupe terroriste inscrit sur la liste établie par le Conseil de sécurité, et l'Armée Khaled ibn el-Walid laquelle prêche allégeance à l'État islamique d'Iraq et du Levant – continuaient d'échanger des tirs dans la zone d'opérations de la FNUOD. Ces tirs, non seulement constituent une violation de l'Accord sur le dégagement, mais ont également pour effet de déstabiliser la zone et d'aggraver une situation sécuritaire des civils déjà très précaire. Chaque jour, la ligne de cessez-le-feu est franchie par des civils, principalement des bergers, allant du secteur bravo au secteur alpha.

Le 29 juin 2017, par sa résolution S/RES/2361, adoptée à l'unanimité, le Conseil de sécurité décidait de proroger de six mois, jusqu'au 31 décembre 2017, le mandat de la FNUOD. Le 21 décembre 2017, le mandat de la FNUOD était encore, à l'unanimité, prorogé de six mois, jusqu'au 30 juin 2018 (S/RES/2394 (2017)).

Résolutions du Conseil de sécurité

S/RES/2394 (2017) du 21 décembre 2017

S/RES/2361 (2017) du 29 juin 2017

Rapports du Secrétaire général

Rapport sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour la période allant du 10 septembre au 24 novembre 2017, S/2017/1024, 6 décembre 2017

Rapport sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour la période allant du 17 mai au 9 septembre 2017, S/2017/810, 27 septembre 2017

Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour la période allant du 2 mars au 16 mai 2017, S/2017/486, 8 juin 2017

Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour la période allant du 18 novembre 2016 au 1^{er} mars 2017, S/2017/230, 17 mars 2017

Dépêches du Service d'information de l'ONU, Couverture des Réunions, Communiqués de presse

(Couverture des Réunions du 29 juin 2017), Golan syrien : le Conseil de sécurité proroge de six mois, jusqu'au 31 décembre 2017, le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, CS/12890, 7986E séance – matin <https://www.un.org/press/fr/2017/cs12890.doc.htm>

Effectifs et budget

Effectifs : 1 130

131 membres du personnel civil

949 militaires

50 officiers d'état-major

Pertes en vies humaines

Total pertes en 2017 : 2

Accidents (0) ; Maladie (2) ; Actes hostiles (0) ; Autres (0)

Total pertes depuis 1974 : 48

Budget approuvé (juillet 2017 - juin 2018) : \$57 653 700 (dollars des États Unis)
(Document A/C.5/71/24)

Pays contributeurs de personnel militaire et/ou de police (au 31 décembre 2017)
Bhoutan, Fidji, Finlande, Inde, Irlande, Népal, Pays-Bas, et République tchèque

VI. FINUL

Force intérimaire des Nations Unies au Liban

En cours depuis 1978

Mandat

Contrôler la cessation des hostilités et assurer un accès humanitaire aux populations civiles

Dans une réunion du Conseil de sécurité en date du 17 janvier 2017, M. Nawaf Salam, Représentant du Liban, soulignait que les institutions avaient recommencé à fonctionner normalement, démontrant la résilience de son pays. Le Liban réaffirmait son engagement en faveur de la mise en œuvre de la résolution S/RES/1701 (2006) qui avait mis fin à la guerre israélienne lancée en 2006 contre le Liban. Le 16 février 2017, le Président du Liban, Michel Aoun, qui avait été élu le 31 octobre 2016, ainsi que le Premier Ministre, Saad Hariri, ont tous deux exprimés au Conseil de sécurité qu'ils étaient confiants qu'une loi électorale serait bientôt finalisée avec pour objectif de tenir des élections en temps opportun. Du point de vue sécurité, le calme relatif qui avait été observé dans la zone de déploiement de la FINUL et le long de la ligne bleue, en janvier 2017, avait été perturbé par quelques violations par voie terrestre ou aérienne, suscitant l'intervention des Casques Bleus le 19 janvier 2017 pour atténuer les tensions. En mai 2017, le Coordonnateur spécial de l'ONU pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, remarquait qu'il y avait peu d'avancées sur le plan des institutions libanaises et qu'il espérait que les négociations seraient rapidement finalisées afin d'éviter une instabilité institutionnelle et pour tenir les élections conformément à la Constitution.

L'équipe multidisciplinaire du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions, qui s'était rendue dans les locaux de la FINUL entre les

15 et 22 janvier 2017, a établi trois priorités stratégiques dans le cadre de la mise en œuvre du mandat de la FINUL :

Aider le Gouvernement libanais à renforcer sa participation et celle de ses institutions de sécurité à la mise en œuvre de la résolution S/RES/1701 (2006), ainsi que sa présence dans le sud du pays, de façon à étendre davantage l'autorité de l'État dans cette région.

Aider le Gouvernement libanais à renforcer plus rapidement les capacités de l'Armée libanaise et sa présence dans le sud et les eaux territoriales du pays, en particulier les moyens terrestres et maritimes prioritaires, dans le cadre du Dialogue stratégique entre l'Armée libanaise et la FINUL. L'objectif est que le Liban puisse prendre graduellement un contrôle effectif et durable de la zone d'opérations de la FINUL et des eaux territoriales nationales et contribuer à l'instauration d'un cessez-le-feu permanent.

Renforcer la confiance entre les parties et contribuer à créer les conditions propices pour passer de la cessation des hostilités à un cessez-le-feu permanent entre le Liban et Israël.

La FINUL a été considérée comme une mission très importante, crédible, souple et mobile, bien configurée pour exécuter les tâches relevant de son mandat et qu'il était nécessaire de maintenir la composition et le déploiement de la Force, y compris son Groupe d'intervention navale, aux niveaux d'effectif de 2017 dans sa zone d'opérations.

Après une brève crainte concernant les répercussions de la soudaine démission du Premier Ministre libanais, M. Hariri, annoncée le 4 novembre 2017 depuis l'Arabie Saoudite, expliquant sa peur d'être assassiné et dénonçant la mainmise du Hezbollah et de l'Iran sur son pays, M. Hariri annonçait, le 19 décembre 2017, son retour au Liban et la reprise de son mandat de Premier Ministre. Sa démission avait soulevé des craintes quant à la sécurité et stabilité du Liban et la continuité effective des institutions étatiques.

Le 8 décembre 2017, se tenait une réunion ministérielle du Groupe international d'appui au Liban, présidée par l'ONU et la France, à laquelle participait également le Premier Ministre libanais. Les membres du Conseil de sécurité se sont montrés satisfaits de la Déclaration conjointe publiée à l'issue de la réunion. Ils ont demandé à toutes les parties libanaises de mettre en œuvre une politique de dissociation des conflits externes. Ils ont, par ailleurs, réaffirmé leur soutien à l'action menée par les autorités libanaises pour rétablir le fonctionnement normal des institutions et préparer le pays à la tenue d'élections législatives d'ici à mai 2018. Le Gouvernement libanais était également tenu d'accélérer son programme de réformes pour instaurer un État fonctionnel, transparent et démocratique, donnant lieu à une stabilité politique et économique et la pleine participation des femmes et des hommes dans le système économique et social.

Le 30 août 2017, par sa résolution S/RES/2373 (2017) adoptée à l'unanimité, le Conseil de sécurité prorogait le mandat de la FINUL jusqu'au 31 août 2018.

Résolutions du Conseil de sécurité

S/RES/2373 (2017), 30 août 2017

S/RES/1701 du 11 août 2006

Rapports et lettres du Secrétaire général

Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) (Lettre), S/2017/202, 9 mars 2017

Dépêches du Service d'information de l'ONU, Couverture des Réunions, Communiqués de presse

(Dépêche de l'ONU, 20 décembre 2017), Le Conseil de sécurité réaffirme son ferme appui à la stabilité du Liban, 20 décembre 2017 <http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=40689#.Wn3NHpM-dAY>

(Dépêche de l'ONU, 5 novembre 2017), Liban : le chef de l'ONU préoccupé par l'annonce de la démission de Saad Hariri, 5 novembre 2017 <http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=40469#.Wn3KD5M-dAY>

(Communiqué de presse du 31 août 2017), Liban : Le Secrétaire général se félicite de la prorogation du mandat de la FINUL, SG/SM/18660-SC/12977-PKO/664, 31 août 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/sgsm18660.doc.htm>

Effectifs et budget

Effectifs : 11 400

814 membres du personnel civil international

10 382 militaires

204 officiers d'état-major

Pertes en vies humaines

Total pertes en 2017 : 0

Accidents (0) ; Maladie (0) ; Actes malicieux (0) ; Autres (0)

Total pertes depuis 1978 : 312

Budget approuvé (juillet 2017 - juin 2018) : \$483000000 (dollars des Etats-Unis)

(Document A/C.5/71/24)

Pays contributeurs de personnel militaire et/ou de police (au 31 décembre 2017)

Allemagne, Arménie, Autriche, Bangladesh, Belarus, Brésil, Brunei, Cambodge, Chine, Chypre, Colombie, Croatie, El Salvador, Espagne, Estonie, Fidji, Finlande, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Italie, Kenya, Malaisie, Népal, Nigéria, Pays-Bas, Qatar, République de Corée, Serbie, Sierra Léone, Slovénie, Sri Lanka, République-Unie de Tanzanie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, et Turquie.

VII. MINURSO

Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

En cours depuis 1991

Mandat

Préparer le futur du territoire

A la fin de décembre 2016, la MINURSO n'était toujours pas pleinement fonctionnelle et les discussions restaient tendues. Or, le mandat de la mission arrivait à expiration à la fin du mois d'avril 2017, soit quatre mois plus tard. Après des dépenses de plus de 1.25 milliards de dollars depuis sa création, la Mission faisait l'objet d'un revers significatif du fait des ruptures de discussions entre l'ONU et les parties. Néanmoins, le Conseil de sécurité de l'ONU adoptait, à l'unanimité, la résolution S/RES/2351(2017) prorogeant le mandat de la MINURSO jusqu'au 30 avril 2018.

Le 26 février 2017, le Secrétaire général de l'ONU se montrait profondément préoccupé par les tensions accrues dans les environs de Guerguerat, dans la zone tampon au sud du Sahara occidental entre la butte de terre marocaine et la frontière mauritanienne et appelait le Maroc et le Front Polisario à réduire les tensions. Dans une déclaration de presse le 28 avril 2017, le Porte-parole du Secrétaire général de l'ONU communiquait le retrait confirmé des éléments du Front Polisario de la zone de Guerguerat, entre la berme et la frontière avec la Mauritanie. Le retrait devait améliorer les perspectives de créer un environnement propice à la relance rapide et déterminée du processus de négociations, avec pour objectif de parvenir à une solution politique, mutuellement acceptable, qui permettrait l'autodétermination du peuple du Sahara occidental. Il est essentiel de veiller à éviter une escalade des tensions dans la zone de Guerguerat. Ainsi, l'intention de la MINURSO a été de maintenir sa position dans la zone tampon et de poursuivre ses activités de surveillance.

Le 1^{er} décembre 2017, le Secrétaire général de l'ONU nommait M. Colin Stewart, du Canada, au poste de Représentant spécial pour le Sahara occidental et Chef de la MINURSO. M. Stewart succède à Mme Kim Bolduc, également du Canada, dont le mandat s'est achevé le 22 novembre 2017.

Résolutions du Conseil de sécurité

S/RES/2351, 28 avril 2017

Rapports du Secrétaire général

Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental, S/2017/307, 10 avril 2017

Dépêches du Service d'information de l'ONU, Couverture des Réunions, Communiqués de presse

(Notice biographique, 1 décembre 2017), Le Secrétaire général nomme M. Colin Stewart du Canada, Représentant spécial pour le Sahara occidental et Chef de la MINURSO, SG/A/1774-BIO/5047-PKO/694, 1 décembre 2017
<https://www.un.org/press/fr/2017/sga1774.doc.htm>

(Dépêche de l'ONU, 28 avril 2017), Sahara occidental : l'ONU se félicite du retrait du Front Polisario de la région de Guerguerat, 28 avril 2017
<http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=39391#.Wn3bEJM-dAY>

(Couverture des Réunions, 28 avril 2017), Le Conseil de sécurité proroge d'un le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, CS/12807, 7933E séance – matin, 28 avril 2017
<https://www.un.org/press/fr/2017/cs12807.doc.htm>

(Communiqué de presse, 28 avril 2017), Sahara occidental : la démilitarisation de Guergerat, propice à la relance du processus de négociations, selon l'ONU, SG/SM/18506-PKO/635, 28 avril 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/sgsm18506.doc.htm>

(Dépêche de l'ONU, 26 février 2017), Sahara occidental : le chef de l'ONU appelle le Maroc et le Front Polisario à réduire les tensions, 26 février 2017 <https://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=39032>

Effectifs et budget

Effectifs : 483

231 membres du personnel civil

20 militaires

209 observateurs militaires

2 policiers

7 officiers d'état-major

14 volontaires des Nations Unies

Pertes en vies humaines

Total pertes en 2017 : 1

Accidents (0) ; Maladie (1) ; Actes hostiles (0) ; Autres (0)

Total pertes depuis 1991 : 16

Budget approuvé (juillet 2017 - juin 2018) : \$52 519000 (dollars des États Unis)

(Document A/C.5/71/24)

Pays contributeurs de personnel militaire et/ou de police (au 31 décembre 2017)

Allemagne, Argentine, Autriche, Bangladesh, Bhutan, Brésil, Chine, Croatie, Djibouti, Égypte, El Salvador, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Guinée, Honduras, Inde, Indonésie, Irlande, Kazakhstan, Malaisie, Malawi, Mexique, Mongolie, Monténégro, Népal, Nigéria, Pakistan, Pologne, Portugal République de Corée, Sri Lanka, Suisse, Suède, et Yémen.

VIII. MINUK

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

En cours depuis 1999

Le Mandat a été considérablement modifié en 2008. La mission continue, jusqu'à décision contraire du Conseil de sécurité, c'est-à-dire sans renouvellement périodique nécessaire du mandat

Mandat

Promotion de la sécurité, de la stabilité, et du respect des droits de l'homme au Kosovo

La menace d'un regain des tensions politiques et sécuritaires au Kosovo dont s'inquiétait le Secrétaire général à la fin de 2016s'est à nouveau présentée en février 2017. Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINUK, M. Zahir Tanin, remarquait que la relance du dialogue au plus haut niveau semblait témoigner d'une volonté de rétablissement de la confiance entre les parties. Cependant, en mai 2017, les tensions entre Pristina et Belgrade

continuaient. Selon M. Tanin, cette tension était due, notamment, au fait que les deux parties ne cessaient de s'accuser mutuellement de provocations, alors même que le processus de normalisation de leurs relations nécessitait une coopération sans faille. Les tensions étaient teintées de nombre d'évènements générateurs de conflits. En effet, en mai 2017, M. Arana Xharra, une grande figure des médias qui avait rejoint le sérail politique, avait été attaqué ; des slogans ethno-nationalistes existaient, notamment suite à l'arrestation du 4 janvier 2017, à Paris, du dirigeant du parti d'opposition Alliance pour l'avenir du Kosovo (AAK) et ancien Premier Ministre, Ramush Haradinaj, pour sa participation présumée à des crimes de guerre commis au Kosovo au cours de la période 1998-1999 ; le 7 avril 2017, le Représentant spécial, Daut Haradinaj, membre du AAK, député à l'Assemblée du Kosovo et frère de Ramush Haradinaj, avait proféré la menace d'une « guerre » et d'un « Kosovo ethniquement pur » si son frère devait être transféré à Belgrade par les autorités françaises, suite à la demande d'extradition faite par les autorités serbes. Ajoutant aux tensions, le Président serbe sortant, Tomislav Nikolic, qualifiait M. Haradinaj de « chien enragé ».

Le Chef de la MINUK, M. Tanin, espérait que la tenue d'élections législatives anticipées au Kosovo, en juin 2017, contribuerait à assurer une plus grande diversité au niveau de la représentation politique dans le pays. Il s'est avéré, en revanche, que malgré la tenue de ces élections le 11 juin 2017, sans irrégularités ou incidents majeurs, le pays est entré dans une période d'incertitude marquée par la reconfiguration de son paysage politique et un vide fonctionnel. Selon M. Tanin, la phase de transition s'est avérée être semée d'obstacles : La principale coalition n'a pas été en mesure de parvenir à une majorité absolue, certaines des parties ont accru leur représentation de manière marginale, et l'opposition de longue date a pris un élan significatif. Or, la réconciliation politique doit s'accompagner d'une réconciliation populaire et sociétale que la MINUK s'efforçait de promouvoir. Il est important que la MINUK ne limite pas ses efforts aux activités politiques de transition pacifique au Kosovo. Elle doit également veiller à la croissance économique. Comme en 2016, les jeunes montraient encore qu'ils se souciaient moins de la rhétorique ethno-nationaliste – laquelle a échoué à mobiliser l'électorat de toutes les façons – que de l'accès à l'emploi, l'éducation, et la réduction de la corruption. La MINUK doit donc continuer de veiller à la création d'emplois pour ouvrir des débouchés professionnels aux jeunes et leur permettre de participer à la vie économique du pays. Des efforts, comme le fonds d'affectation spécial créé le 26 mai 2017 pour réaliser des projets d'assistance pour les communautés rom, Ashkali et égyptienne à Mitrovica-Nord, Mitrovica-Sud et Leposavic/ Leposaviq, et la mise en œuvre de projets de développements importants, comme l'infrastructure, les services et les moyens de subsistance, pour répondre aux besoins économiques les plus urgents des communautés vivant dans le nord au Kosovo constituent des efforts positifs de développement. Il faut un système d'éducation modernisé et dépolitisé, dans la santé, et de meilleures institutions pour garantir un état de droit. L'appel à candidatures pour l'octroi de 500 bourses sur l'ensemble du territoire à des élèves de secondaire de la communauté rom-Ashkali-égyptienne pour l'année scolaire 2017-2018, lancé le 6 septembre 2017 par le Ministère kosovar de l'éducation, des sciences et des techniques constitue un bon début.

Résolutions du Conseil de sécurité

La MINUK est une mission créée sans limite dans le temps et ne fait donc l'objet d'aucune résolution.

Rapports du Secrétaire général

Rapport du Secrétaire général sur les opérations de la Force internationale de sécurité au Kosovo, adressé à l'Organisation des Nations Unies, S/2017/913, 31 octobre 2017

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, S/2017/911, 31 octobre 2017

Rapport du Secrétaire général sur les opérations de la Force internationale de sécurité au Kosovo, adressé à l'Organisation des Nations Unies (Lettre), S/2017/707, 14 août 2017

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, S/2017/640, 24 juillet 2017

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, S/2017/387, 3 mai 2017

Rapport du Secrétaire général sur les opérations de la Force internationale de sécurité au Kosovo, adressé à l'Organisation des Nations Unies (Lettre), S/2017/378, 3 mai 2017

Rapport du Secrétaire général sur les opérations de la Force internationale de sécurité au Kosovo, adressé à l'Organisation des Nations Unies (Lettre), S/2017/120, 10 février 2017

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, S/2017/95/Rev.1, 6 février 2017

Dépêches du Service d'information de l'ONU, Couverture des Réunions, Communiqués de presse

(Dépêches de l'ONU, 16 août 2017), le Kosovo entre dans une « période d'incertitude » et un « vide » de gouvernance, prévient le Chef de la MINUK, 16 août 2017
<http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=40004#.Wn4B2pM-dAY>

(Communiqué de presse, 26 mai 2017), Kosovo : le Secrétaire général annonce la création d'un Fonds d'affectation spéciale pour les communautés les plus vulnérables, SG/SM/18538-HR/5363-PKO/649, 26 mai 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/sgsm18538.doc.htm>

(Dépêches de l'ONU, 16 mai 2017), Kosovo : toujours pas de dégel des relations entre Belgrade et Pristina selon l'envoyé de l'ONU, 16 mai 2017
<http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=39488#.Wn39xJM-dAY>

(Dépêches de l'ONU, 27 février 2017), Kosovo : face au regain de tensions, l'ONU appelle Pristina et Belgrade à faire preuve de leadership, 27 février 2017
<https://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=39040>

Effectifs et budget

Effectifs : 349

309 membres du personnel civil

8 observateurs militaires

9 policiers

23 volontaires des Nations Unies

Pertes en vies humaines

Total pertes en 2017 : 0

Accidents (0) ; Maladie (0) ; Actes hostiles (0) ; Autres (0)

Total pertes depuis 1999 : 55

Budget approuvé (juillet 2017 - juin 2018) : \$37898 200 (dollars des États Unis)

(Document A/C.5/71/24)

Pays contributeurs de personnel militaire et/ou de police (au 31 décembre 2017)

Allemagne, Autriche, Bulgarie, Finlande, Hongrie, République de Moldova, Pologne, République tchèque, Roumanie, Fédération de Russie, Turquie, et Ukraine.

IX. MINUL

Mission des Nations Unies au Libéria
En cours depuis 2003

Mandat

Protéger la population civile ; conseiller le gouvernement libérien sur la réforme de l'appareil judiciaire et des institutions chargées de la sécurité ; aider le gouvernement libérien dans les efforts de promotion et de protection des droits de l'homme ; contribuer au renforcement des efforts faits par le gouvernement libérien pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste ; continuer à communiquer avec la population et le gouvernement pour promouvoir une paix durable jusqu'à la tenue des élections d'octobre 2017 ; et protéger le personnel, les installations et le matériel de l'ONU.

Dans un vote de douze en faveur et trois abstentions (France, Russie, Royaume Uni), le Conseil de sécurité votait sa résolution S/RES/2333 (2016), le 23 décembre 2016, prorogeant le mandat de la MINUL pour une dernière période de quinze mois, jusqu'au 30 mars 2018. La résolution exige également que l'ONU achève le retrait de tout le personnel civil et en tenue de la MINUL, à l'exception des personnes indispensables pour permettre la liquidation de la Mission. Les gouvernements français, russes, et britanniques se sont abstenus de voter considérant que le pays était déjà entré dans une phase évidente de reconstruction, après une longue période de maintien de la paix où il n'était plus nécessaire d'avoir des soldats armés. Les représentants français et britanniques, en particulier, ont indiqué que le maintien de la mission au Libéria crée une culture de dépendance, dans un pays où il n'existe plus de menace à la paix.

Après treize ans dans le pays, l'ONU a estimé que de grands progrès avaient été réalisés sur la voie du rétablissement de la paix, de la sécurité, et de la stabilité dans le pays. Le Libéria est également aujourd'hui en mesure d'assurer sa propre sécurité et se montre prêt à créer les institutions démocratiques, à appliquer les réformes nécessaires au sein du gouvernement et renforcer les capacités de son secteur de sécurité qui lui permettront de maintenir la paix et de continuer de protéger sa population civile. Néanmoins, il est important que ces institutions publiques continuent de fonctionner et soient crédibles, sinon le pays peut vite connaître l'instabilité. Le pays doit veiller à la réconciliation nationale, au redressement économique, à la lutte contre la corruption, et doit favoriser l'efficacité et la bonne gouvernance.

Suite à des contestations de résultats d'élections lors du premier tour en octobre 2017, dans un environnement de respect du processus électoral, le Libéria élisait son nouveau Président, George Weah, le 26 décembre 2017. Le chef de la MINUL, Farid Zarif, était en mesure de déclarer avec confiance que la Mission, en collaboration avec les autorités nationales, était parvenue à rétablir la paix et la stabilité, à reconstruire le pays, ce qui permettait d'ouvrir la voie à une croissance économique durable. Pour M. Zarif, le Libéria est un pays très riche

doté de nombreuses ressources naturelles et avec une gestion améliorée de ces ressources, une diversification de l'économie et le soutien de la communauté internationale, le pays dispose d'un potentiel.

Le mandat de la MINUL s'achèvera le 30 mars 2018 et la Mission quittera le Libéria, après quinze ans de présence dans le pays.

Résolutions du Conseil de sécurité

Aucune résolution en 2017

Rapports du Secrétaire général

Trente-troisième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria, S/2017/510, 16 juin 2017

Pérenniser la paix et assurer le développement. Plan de consolidation de la paix au Libéria (Lettre), S/2017/282, 4 avril 2017

Dépêches du Service d'information de l'ONU, Couverture des Réunions, Communiqués de presse

(ONU Info, 28 décembre 2017), Au Libéria, l'héritage d'Ellen Johnson Sirleaf est très lié à celui de la Mission de l'ONU, 28 décembre 2017
<https://news.un.org/fr/story/2017/12/374112-au-liberia-lheritage-dellen-johnson-sirleaf-est-tres-lie-celui-de-la-mission-de>

(ONU Info, 24 juillet 2017), Libéria : le Conseil de sécurité souligne l'importance d'organiser des élections crédibles avant le départ de la MINUL, 24 juillet 2017
<https://news.un.org/fr/story/2017/07/361362-liberia-le-conseil-de-securite-souligne-limportance-dorganiser-des-elections>

Effectifs et budget

Effectifs : 1 580

727 membres du personnel civil

404 militaires

13 observateurs militaires

306 policiers

14 officiers d'état-major

116 volontaires des Nations Unies

Pertes en vies humaines

Total pertes en 2017 : 1

Accidents (0) ; Maladie (1) ; Actes malicieux (0) ; Autres (0)

Total pertes depuis 2003 : 201

Budget approuvé (juillet 2017- juin 2018) : \$110000000 (dollars des États Unis)

(Document A/C.5/71/24)

Pays contributeurs de personnel militaire et/ou de police (au 31 décembre 2017)

Allemagne, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Bosnie et Herzégovine, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Gambie, Ghana, Kenya, Népal, Nigéria, Norvège, Pakistan, Pologne, République de Corée, Roumanie, Sénégal, Serbie, Suède, Togo, Ukraine, et Zambie.

X. ONUCI

Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
Mission fermée le 30 juin 2017, après 13 ans d'activités

Mandat

Le mandat de l'ONUCI a été de protéger les civils et soutenir le gouvernement dans le désarmement, la démobilisation, la réintégration, et la réforme du secteur de la sécurité

L'ONUCI a achevé son mandat le 30 juin 2017, avec succès. L'ONUCI avait été créée le 9 mars 2004 alors que la Côte d'Ivoire se trouvait divisée en deux avec le Nord et le Sud séparés par une zone de confiance militairement imposée et en proie à une impasse politique.

La Côte d'Ivoire a effectué des progrès notables pour consolider durablement la paix et la stabilité, ainsi que la prospérité économique. Le Conseil de sécurité a noté les améliorations importantes réalisées dans le cadre du renforcement de la réconciliation nationale et la cohésion sociale, en matière de sécurité et humanitaire, et dans le respect des droits de l'homme. Tous ceux-ci ont joué un rôle crucial dans la promotion de la paix et de la stabilité.

Le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a réaffirmé l'engagement de l'ensemble du système des Nations Unies en Côte d'Ivoire à soutenir le Gouvernement dans la mise en œuvre des réformes visant à garantir que la paix acquise reste durable et que le pays et sa population poursuivent leur marche vers le progrès et la prospérité.

Résolutions du Conseil de sécurité

Aucune résolution n'a été établie entre le 1^{er} janvier et la fin du mandat le 30 juin 2017

Rapports du Secrétaire général

Rapport final du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, S/2017/89, 31 janvier 2017

Dépêches du Service d'information de l'ONU, Couverture des Réunions, Communiqués de presse

(Dépêche de l'ONU, 30 juin 2017), Côte d'Ivoire : Pour le Conseil de sécurité, la pérennisation de la paix doit continuer après le départ de l'ONUCI, 30 juin 2017
<https://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=39757>

(Dépêche de l'ONU, 29 juin 2017), Fermeture de l'ONUCI : Antonio Guterres réaffirme le soutien de l'ONU à la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire, 29 juin 2017
<https://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=39750>

(Communiqué de presse, 29 juin 2017), Le Secrétaire général salue la fermeture de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), SG/SM/18594-PKO/654, 29 juin 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/sgsm18594.doc.htm>

Effectifs et budget

Pertes en vies humaines

Total pertes en 2017 : 1

Accidents (0) ; Maladie (1) ; Actes hostiles (0) ; Autres (0)

Total pertes depuis 2004 : 144

Budget approuvé (juillet 2016 à juin 2017) : \$153 046 000 (dollars des États Unis)
(Document A/C.5/70/24)

XI. MINUSTAH

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
En cours depuis 2004

Mandat

Restaurer un environnement sûr et stable.

Après qu'il ait été reconnu que la MINUSTAH, en cours depuis 2004, avait réalisé son mandat, laquelle était de restaurer un environnement sûr et stable dans le pays, le Conseil de sécurité décidait le 13 avril 2017, par sa résolution S/RES/2350 (2017), de prolonger la MINUSTAH pour une période finale de six mois, préparant le retrait intégral de la Mission d'ici le 15 octobre 2017.

La situation en matière de sécurité était restée relativement stable en Haïti, en dépit de l'incertitude politique et d'un contexte socioéconomique de plus en plus difficile. La MINUSTAH, entre autres, était intervenue pour assurer la sécurité lors des élections et avait continué à apporter son soutien à la police nationale. La Force avait participé à nombres d'escortes pour sécuriser les convois d'aide humanitaire et protéger la fourniture humanitaire. En matière politique, M. Moïse avait été proclamé Président du pays et avait pris ses fonctions le 7 février 2017. Cette élection marquait la fin d'une période de transition qui s'était déroulée dans le calme. En matière d'État de droit et droits de l'homme, les réformes engagées dans les domaines de la justice et des droits de l'homme n'avaient, en revanche, guère progressé. Un grand problème demeure celui des arrestations illégales, lesquelles créent une situation de surpopulation carcérale. Or, les avocats de la défense sont très peu nombreux et les dysfonctionnements du système judiciaire, en particulier du ministère public, sont importants. Sur les 12 sièges de la Cour suprême, six sont restés vacants, et le chef en exercice du pouvoir judiciaire était toujours en poste alors que son mandat de Président de la Cour suprême et, par extension, de Président du Conseil judiciaire supérieur, avait expiré depuis décembre 2015. En matière de gouvernance et d'administration locale, la MINUSTAH avait continué d'apporter son appui au Ministères de l'intérieur et des collectivités territoriales en dispensant

une formation aux membres nouvellement élus des conseils municipaux, notamment les femmes qui, pour la première fois, occupaient plus de 30% des sièges (155 sur 420).

La MINUSTAH prenait intégralement fin au 15 octobre 2017, remplacée par la MINUJUSTH.

Résolutions du Conseil de sécurité

S/RES/2350 (2017) du 13 avril 2017

Rapports du Secrétaire général

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, S/2017/223, 16 mars 2017

Effectifs et budget

Effectifs : 4 757 membres du personnel en uniforme, dont une réduction graduelle des effectifs pour un retrait complet d'ici le 15 octobre 2017

Pertes en vies humaines

Total pertes en 2017 : 1

Accidents (0) ; Maladie (0) ; Actes hostiles (0) ; Autres (1)

Total pertes depuis 2004 : 186

Budget approuvé (juillet 2017 - juin 2018) : \$90000000 (dollars des États Unis)
(Document A/C.5/71/24)

Pays contributeurs de personnel militaire et/ou de police (au 30 septembre 2017)

Allemagne, Argentine, Bangladesh, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Colombie, Djibouti, El Salvador, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Guinée, Inde, Indonésie, Jordanie, Madagascar, Mali, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Serbie, Slovaquie, Sri Lanka, Suède, Tchad, Togo, Tunisie, Turquie, et Uruguay.

XII. MINUAD

Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
En cours depuis 2007

Mandat

Protéger les civils, faciliter l'aide humanitaire et aider le processus politique au Darfour

Au cours de l'année 2017, la MINUAD a effectué de nombreuses patrouilles, notamment dans le cadre de la protection des civils, et a également fourni des escortes pour la protection de l'acheminement de l'aide humanitaire. Elle a également appuyé les retours volontaires. Au Darfour méridional, où les autorités de l'État et l'administration autochtone auraient semble-t-il négocié la restitution de 97 % des terres aux propriétaires légaux avec l'aide du bureau du

Procureur, la mission a appuyé la mise en place d'institutions chargées de la sécurité et de l'état de droit et la prestation de certains services publics. Il s'agit, notamment, de la construction ou de la remise en état d'un commissariat de police, d'un tribunal local, d'un bureau du procureur, d'une école secondaire et de pompes à eau. Ces établissements ont été remis, le 24 novembre 2017, aux autorités du Darfour méridional et aux bénéficiaires. En matière d'institutions pénitentiaires, la MINUAD a effectué des contrôles et conseillé les autorités pénitentiaires en matière de normes internationales des droits de l'homme et de traitement des prisonniers. En matière de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) des ex-combattants, ensemble avec la Commission du cessez-le-feu, la Commission soudanaise pour le DDR, et l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUAD a commencé à préparer, le 15 octobre 2017, la démobilisation et l'aide à la réinsertion au Darfour septentrional de 500 ex-combattants du Mouvement pour la libération et la justice et du Mouvement pour la justice et l'égalité-Soudan, signataires du Document de Doha. En matière de lutte antimines, la MINUAD a continué de renforcer la capacité des autorités nationales dans ce domaine. La Mission a également procédé à des évaluations générales des risques liés aux explosifs et à des opérations de neutralisation d'explosifs dans 60 villages de l'ensemble du Darfour. Pour ce qui est du processus de paix au Darfour et de la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour, la MINUAD a continué d'appuyer ce processus en dialoguant avec les parties au conflit, sans avoir pu réaliser un accord entre les parties : Les mouvements non signataires continuaient encore d'insister sur la signature d'un accord-cadre prévoyant la cessation des hostilités avant d'entamer des négociations sérieuses sur les questions de fond, le Gouvernement préférant l'inverse. Les mouvements non signataires avait également indiqué qu'ils étaient disposés à envisager le Document de Doha comme point de départ, à condition que les accords qui en découleraient englobent tous les points qu'ils jugent indispensables à une paix durable au Darfour et aient leurs propres mécanismes de mise en œuvre.

En somme, en 2017, aucun progrès concret n'a été réalisé dans le processus politique au Darfour ou dans la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix. Le démarrage de la collecte d'armes au Darfour à la mi-octobre a permis de contrôler les Forces d'appui rapide sur la sécurité au Darfour et contribuer à l'absence d'affrontements armés entre les forces gouvernementales soudanaises et les groupes armés du Darfour. Cependant, malgré la baisse du nombre d'affrontements armés et de violations des droits de l'homme, la situation générale en la matière demeurait encore préoccupante à la fin de 2017. Les forces gouvernementales soudanaises et les services de renseignement militaire, les Services nationaux de renseignement et de sécurité et les Forces d'appui rapide commettaient encore trop de violations faisant de nombreuses victimes.

Par sa résolution S/RES/2363 (2017) du 29 juin 2017, le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la MINUAD jusqu'au 30 juin 2018. En reconduisant la MINUAD, le Conseil avait décidé de reconfigurer le mandat de la mission, en deux phases, et de réduire significativement ses effectifs militaires et de police. Première phase : pour une période de six mois, à compter du 29 juin 2017, les effectifs maximums autorisés seraient ramenés à 8 735 militaires et 2 500 policiers. L'ampleur de la réduction des effectifs seraient revus avant le 1^{er} janvier 2018. Elle porterait sur cinq points : a) les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la première phase de la restructuration ; b) l'incidence de la réduction sur les domaines dans lesquels la MINUAD a cessé d'intervenir, y compris les besoins de protection, les violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits et les violations du droit international humanitaire, et la capacité des organismes de secours à fournir une aide humanitaire ; c) la coopération du Gouvernement soudanais avec la MINUAD ; d)

l'élimination des obstacles d'ordre bureaucratique auxquels se heurte la MINUAD ; et f) la question de savoir si la situation sur le terrain permettrait toujours de nouvelles réductions. L'évaluation conjointe ONU- Union africaine, qui devait être achevée le 31 décembre 2017, et dont les conclusions devaient permettre au Conseil de savoir comment progresser avec la reconfiguration de la MINUAD, n'avait pas encore été publié à la fin de 2017.

Le 12 janvier 2017, le Secrétaire général et la Présidente de la Commission de l'Union africaine nommaient le Sud-africain Jeremiah Nyamane Kingsley Mamabolo en tant que Représentant spécial conjoint par intérim et Chef de la MINUAD. Il devenait Représentant spécial conjoint pour le Darfour le 3 avril 2017. M. Mamabolo remplaçait M. Martin Ihoeghian Uhomobhi, du Nigéria.

Résolutions du Conseil de sécurité

S/RES/2363 (2017), 29 juin 2017

S/RES/2340 (2017), 8 février 2017

Rapports du Secrétaire général

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, S/2017/1113, 27 décembre 2017

Rapport sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, S/2017/250, 23 mars 2017

Rapport spécial de la Présidente de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur l'examen stratégique de l'Opération hybride africaine-Nations Unies au Darfour, S/2017/437, 18 mai 2017

Rapport sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, S/2017/503, 14 juin 2017

Rapport sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, S/2017/746, 30 août 2017

Une évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour (Lettre), S/2017/757, 30 août 2017

Rapport sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, S/2017/907, 27 octobre 2017

Dépêches du Service d'information de l'ONU, Couverture des Réunions, Communiqués de presse

(Dépêche de l'ONU du 12 décembre 2017), Darfour : la CPI dénonce le manque de volonté politique pour exécuter les mandats d'arrêt, 12 décembre 2017 http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=40651#.WoG_ApM-dAY

(Dépêche de l'ONU du 12 décembre 2017), Centrafrique : début du rapatriement volontaire des réfugiés soudanais du Darfour, 12 décembre 2017 <http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=40649#.WoG-npM-dAY>

(Dépêche de l'ONU du 14 septembre 2017), Darfour : l'envoyé de l'ONU exhorte le Conseil de sécurité à jouer de son influence pour un accord de paix inclusif, 14 septembre 2017 <http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=40139#.WoG9-5M-dAY>

(Couverture des réunions du 29 juin 2017), Le Conseil de sécurité proroge jusqu'au 30 juin 2018 l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) en

reconfigurant son mandat, CS/12893, 7989E séance – après-midi, 29 juin 2017
<https://www.un.org/press/fr/2017/cs12893.doc.htm>

(Notice biographique du 8 août 2017), Le général de corps d'armée Leonard Muriuki Ngondi, du Kenya, est nommé commandant de la Force de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, SG/A/1748*-BIO/4993*-PKO/658, 8 août 2017
<https://www.un.org/press/fr/2017/sga1748.doc.htm>

(Communiqué de presse du 1 juin 2017), Déclaration à la presse faite par le Conseil de sécurité sur l'attaque contre des soldats de la paix de la MINUAD au Darfour, SC/12851-PKO/650, 1 juin 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/sc12851.doc.htm>

(Notice biographique du 3 avril 2017), Le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine nomment M. Jeremiah Mamabolo, Représentant spécial conjoint pour le Darfour, SG/A/1715*-BIO/4946*-PKO/631*, 3 avril 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/sga1715.doc.htm>

(Notice biographique du 12 janvier 2017), Le Secrétaire général et la Présidente de la Commission de l'Union africaine nomment le Sud-africain Jeremiah Kingsley Mamabolo à la tête de la Mission au Darfour, SG/A/1698-BIO/4919*-PKO/620, 12 janvier 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/sga1698.doc.htm>

Effectifs et budget

Effectifs : 17187

2 883 membres du personnel civil international

11 056 militaires

146 observateurs militaires

2 662 policiers

319 officiers d'état-major

121 volontaires des Nations Unies

Pertes en vies humaines

Total pertes en 2017 : 18

Accidents (2) ; Maladie (13) ; Actes hostiles (1) ; Autres (2)

Total pertes depuis 2007 : 257

Budget approuvé (juillet 2017 - juin 2018) : \$486000000 (dollars des États Unis)
(Document A/C.5/71/24)

Pays contributeurs de personnel militaire et/ou de police (au 31 décembre 2017)

Afrique du Sud, Allemagne, Bangladesh, Bhoutan, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Chine, Djibouti, Équateur, Égypte, Éthiopie, Fidji, Gambie, Ghana, Îles Salomon, Indonésie, Iran, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Madagascar, Malawi, Malaisie, Mongolie, Namibie, Népal, Nigéria, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, République de Corée, Rwanda, Samoa, Sénégal, Sierra Léone, République-Unie de Tanzanie, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Yémen, Zambie, et Zimbabwe.

XIII. MONUSCO

Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

En cours depuis 2010

Mandat

Protection des civils et consolidation de la paix en République démocratique du Congo

L'accord politique pour que soient organisées des élections présidentielles et législatives, signé le 31 décembre 2016 en République démocratique du Congo (RDC) par la majorité présidentielle et des partis d'opposition et appuyé par le Conseil de sécurité de l'ONU en étroite coopération avec l'Union africaine, a été bien reçu et considéré comme marquant un tournant en RDC. L'objectif de l'accord était de permettre la création d'un environnement propice pour des élections libres et crédibles, favorisant la stabilité, la paix, le développement et la consolidation de la démocratie constitutionnelle en RDC. La signature de l'accord avait été facilitée grâce aux efforts inlassables déployés par les médiateurs de la Conférence épiscopale nationale du Congo. Afin d'éviter des échecs avec les élections, le 'temps' devenait un facteur crucial et les membres du Conseil en avaient souligné l'importance, pour que le Gouvernement de la RDC et ses partenaires nationaux prennent toutes les mesures nécessaires pour accélérer les préparatifs des élections et que les élections présidentielles et législatives nationales et provinciales soient organisées au plus tard en décembre 2017. Les élections n'ont cependant pas eu lieu, comme espéré, et sont reportées au 23 décembre 2018, maintenant l'actuel président, Joseph Kabila, à son poste pour encore un an. Notons que la tenue d'élections en décembre 2018 a été facilitée par les pressions de la communauté internationale, de la classe politique et de la société civile congolaise. Car, la Commission électorale indiquait qu'il ne serait pas possible d'organiser des élections avant avril 2019, expliquant qu'il n'était techniquement pas possible d'organiser trois scrutins le même jour, à savoir la présidentielle, les législatives, et les provinciales.

Même si la MONUSCO avait renforcé sa présence civile et militaire dans la région et continué de mettre l'accent sur la protection des civils, la surveillance du respect des droits de l'homme, l'appui à la constitution des listes électorales et l'amélioration de l'accès à l'aide humanitaire, le conflit en RDC continuait de s'intensifier et générait des déplacés et réfugiés dont le nombre important avait des répercussions sur la sécurité dans le pays et sur la situation politique et humanitaire. Les enfants sont victimes de nombre d'abus et de violence sexuelle. Recrutés par la milice Kamuina Nsapu opérant dans la région, ils sont convertis en combattants, après un abus forcé de drogues et d'alcool. Les établissements scolaires sont attaqués et utilisés à des fins militaires. Des attaques fréquentes perpétrées par les groupes armés, notamment par les Forces démocratiques alliées, dans la province du Nord-Kivu donnent lieu à des pertes au sein de la Mission.

Le 1^{er} novembre 2017, Le Secrétaire général de l'ONU nommait Mme Kim Bolduc, du Canada, Représentante spéciale adjointe auprès de la MONUSCO. Mme Bolduc assumera également les fonctions de coordonnatrice résidente des Nations Unies et de Coordonnatrice humanitaire et Représentante résidente du Programme des Nations Unies pour le développement. Elle succède à M. Mamadou Diallo, de la Guinée, qui a terminé sa mission en octobre 2017. Le 2 décembre 2017, le Secrétaire général nommait Mme Leila Zerrougui, de l'Algérie, Représentante spéciale et Chef de la MONUSCO. Elle succède à M. Maman Sidikou, du Niger, dont la mission se terminait en janvier 2018.

Résolutions du Conseil de sécurité

S/RES/2362 (2017) du 21 juin 2017
S/RES/2348 (2017) du 31 mars 2017

Rapports du Secrétaire général

Rapport de la Commission d'enquête du système de gestion de la sécurité des Nations Unies chargée d'élucider l'attentat ayant entraîné la mort de deux membres du Groupe d'experts à Kananga (République démocratique du Congo) (Lettre), S/2017/917, 1 novembre 2017

Rapport spécial sur l'examen stratégique de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, S/2017/826, 29 septembre 2017

Rapport sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, 825, 29 septembre 2017

Rapport sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, S/2017/824, 2 octobre 2017

Rapport de la Commission d'enquête du système de gestion de la sécurité des Nations Unies chargée d'élucider l'attentat ayant entraîné la mort de deux membres du Groupe d'experts à Kananga (République démocratique du Congo), S/2017/713, 15 août 2017

Rapport sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, S/2017/565, 30 juin 2017

Rapport sur l'application de l'Accord politique du 31 décembre 2016 en République démocratique du Congo, S/2017/435, 17 mai 2017

Rapport sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, S/2017/208, 10 mars 2017

Rapport sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, S/2017/206, 10 mars 2017

Dépêches du Service d'information de l'ONU, Couverture des Réunions, Communiqués de presse

(Notice biographique du 27 décembre 2017), Le Secrétaire général nomme Mme Leila Zerrougui Représentante spéciale et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en RDC, SG/A/1780*-BIO/5053*-PKO/701, 27 novembre 2017
<https://www.un.org/press/fr/2017/sga1780.doc.htm>

(Notice biographique du 1 novembre 2017), Le Secrétaire général nomme Mme Kim Bolduc, du Canada, Représentante spéciale adjointe en République démocratique du Congo, SG/1/1768*-BIO/5040*-PKO/684, 1 novembre 2017
<https://www.un.org/press/fr/2017/sga1768.doc.htm>

(Communiqué de presse du 10 octobre 2017), Déclaration à la presse faite par le Conseil de sécurité concernant la République démocratique du Congo, SC/13022-PKO/676, 10 octobre 2017
<https://www.un.org/press/fr/2017/sc13022.doc.htm>

(Communiqué de presse du 9 octobre 2017), République démocratique du Congo : le Secrétaire général condamne fermement les attaques attribuées aux ADF dans la province du Nord-Kivu, SG/SM/18740-PKO/675, 9 octobre 2017
<https://www.un.org/press/fr/2017/sgsm18740.doc.htm>

(Communiqué de presse du 21 septembre 2017), Déclaration à la presse faite par le Conseil de sécurité sur l'attaque contre les soldats de la paix de la MONUSCO en République démocratique du Congo, SC/12999-PKO/671, 21 septembre 2017
<https://www.un.org/press/fr/2017/sc12999.doc.htm>

(Communiqué de presse du 18 septembre 2017), Le Secrétaire général condamne la mort d'un Casque bleu de la MONUSCO suite à un accrochage avec un groupe armé, SG/SM/18688-PKO/668, 18 septembre 2017

<https://www.un.org/press/fr/2017/sgsm18688.doc.htm>

(Communiqué de presse du 2 juin 2017), Réunion avec le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et le Service de la lutte antimines, SC/12854-CD/3706-PKO/651, 2 juin 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/sc12854.doc.htm>

(Communiqué de presse du 28 mars 2017), Le Secrétaire général confirme la mort de deux membres du Groupe d'experts sur la RDC et exprime sa profonde tristesse, SG/SM/18474-PKO/628, 28 mars 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/sgsm18474.doc.htm>

(Dépêche de l'ONU du 6 janvier 2017), RDC : le Haut-Commissariat aux droits de l'homme espère que l'accord politique « marquera un tournant dans le pays », 6 janvier 2017 <https://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=38749>

(Dépêche de l'ONU du 4 janvier 2017), RDC : pour le Conseil de sécurité, les préparatifs des élections doivent être accélérés « sans plus attendre », 4 janvier 2017 <https://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=38742>

Articles et autres documents

RDC : le report de l'élection présidentielle à décembre 2018 devant l'Assemblée, Jeune Afrique avec AFP, 21 novembre 2017 <http://www.jeuneafrique.com/494944/politique/rdc-le-report-de-lelection-presidentielle-en-decembre-2018-devant-lassemblee/>

RDC : les élections fixées au 23 décembre 2018, annonce la Céni, RFI Afrique, 5 novembre 2017 <http://www.rfi.fr/afrique/20171105-rdc-elections-fixees-23-decembre-2018-annonce-ceni>

Effectifs et budget

Effectifs : 21 025

3 313 membres du personnel civil

15 424 militaires

377 observateurs militaires

1 361 policiers

181 officiers d'état-major

369 volontaires des Nations Unies

Pertes en vies humaines

Total pertes en 2017 : 33

Accidents (3) ; Maladie (9) ; Actes hostiles (21) ; Autres (0)

Total pertes depuis 2010 : 112

Budget approuvé (juillet 2017 - juin 2018) : \$1 141 848 100 (dollars des États Unis)

(Document A/C.5/71/24)

Pays contributeurs de personnel militaire et/ou de police (au 31 décembre 2017)

Afrique du Sud, Bangladesh, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chine, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Ghana, Guatemala, Guinée, Inde, Indonésie, Irlande, Jordanie,

Kenya, Madagascar, Malawi, Malaisie, Mali, Maroc, Mongolie, Népal, Niger, Nigéria, Pakistan, Paraguay, Pérou, Pologne, République centrafricaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume Uni, Sénégal, Serbie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchad, Togo, Tunisie, Ukraine, Uruguay, Yémen, et Zambie.

XIV. FISNUA

Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abiyé (Soudan)
En cours depuis 2011

Mandat

Démilitarisation et suivi de la paix dans la zone litigieuse d'Abiyé

Après plusieurs prolongements du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abiyé (FISNUA), les conditions de sécurité à Abiyé et le long de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud continuaient encore, en novembre 2016, de menacer gravement la paix et la sécurité internationales. Cela a entraîné le Conseil de sécurité de l'ONU, le 15 novembre 2016, à proroger encore le mandat de la mission de six mois, jusqu'au 15 mai 2017. En effet, la zone d'Abiyé ne dispose d'aucune administration publique et d'état de droit, notamment d'une unité spéciale chargée de traiter les questions relatives à la migration des populations nomades. Or, ces institutions sont essentielles pour le maintien de l'ordre et la prévention des conflits intercommunautaires dans la zone. Dans une résolution S/RES/2318 (2016) du 15 novembre 2016, présentée par les États-Unis, le Conseil de sécurité a exigé que les deux pays, Soudan et Soudan du Sud, sortent de l'impasse dans laquelle ils se trouvaient et mettent en place, très rapidement, l'administration et le Conseil de la zone d'Abiyé. La résolution a également exigé que les deux pays et communautés créent le Service de police d'Abiyé, notamment pour protéger les infrastructures pétrolières.

En termes de forces, le Conseil de sécurité de l'ONU a décidé, dans cette même résolution S/RES/2318 (2016), que les effectifs déjà déployés de la FISNUA soient maintenus et que le reste des forces autorisées soit déployé en fonction de l'évolution du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, créé en juin 2011, pour renforcer la confiance entre Khartoum et Djouba. Dans son rapport S/2016/864 du 12 octobre 2016, le Secrétaire général de l'ONU notait que l'aide apportée au Mécanisme pour remédier à l'enlisement des efforts visant à rendre ce Mécanisme pleinement opérationnel devait être subordonnée à plusieurs conditions : le règlement du différend concernant la zone frontalière démilitarisée et sécurisée ; la reprise des discussions sur la démarcation de la frontière ; la tenue de réunions régulières du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité ; et l'assurance d'une complète liberté de circulation.

En termes de protection des civils, le Conseil de sécurité de l'ONU a également décidé que la FISNUA devait être autorisée à prendre les mesures nécessaires pour protéger les civils qui se trouvent sous menace imminente d'actes de violence physique. La mission pouvait, par ailleurs, procéder à la confiscation et à la destruction d'armes. Il s'agit de contrôler les mouvements d'armes à destination d'Abiyé afin d'en faire une zone exempte d'armes.

Même si les gouvernements soudanais et sud-soudanais reconnaissent une amélioration des relations entre les deux pays et communautés, il est important que les parties maintiennent une coopération constante et continue, essentielle pour l'avenir des relations entre les deux États

et, également, pour la paix, la sécurité et la stabilité de la région. Or, cela n'était encore pas le cas à la fin de décembre 2016, et il existait encore des désaccords importants entre les parties – comme par exemple sur la création de la police d'Abiyé – qui entravaient le règlement de la crise. Quant à la FISNUA, elle n'est pas pleinement en mesure de faire face aux exigences de sécurité dans la région du fait qu'elle ne dispose pas de la force de police qui lui est nécessaire pour mener à bien son mandat. Les autorités soudanaises sont très lentes à fournir les visas requis pour le déploiement de nouvelles forces de police venant remplacer celles qui terminent leur mission. Or, la police joue un rôle crucial pour le maintien de la prééminence du droit et pour garantir le dialogue intercommunautaire sur la paix et la sécurité.

Bien que les violences intercommunautaires se sont atténuées dans la zone, en raison des efforts considérables menés par la FISNUA pour renforcer les relations intercommunautaires et faciliter la réconciliation, à travers l'organisation d'un nombre important de réunions du comité mixte pour la paix, vers la fin 2017, le conflit dans la région d'Abyei continuait d'être toujours marqué par des actes de violence intercommunautaire entre les Misseriya et les NgokKinda. Ces actes concernaient l'accès aux pâturages et à l'eau lors de la migration annuelle des Misseriya qui reste une source récurrente de conflit. La situation économique difficile, accompagnée de la présence d'armes en nombre important et de groupes armés, risquaient à tout moment d'attiser les tensions entre les deux communautés, lesquelles se côtoient au marché d'Amiet. Compte tenu de la situation économique au Soudan du Sud, le marché commun d'Amiet est devenu un centre économique de plus en plus important car il permet de se procurer des marchandises et des services qui auraient été autrement introuvables ou coûteux. D'autre part, en l'absence d'un service de police d'Abyei causé par des désaccords quant à sa composition, les effectifs de police déployés par la FISNUA ont continué de conseiller et de renforcer les capacités des comités de protection communautaire dans le centre et le sud d'Abyei afin de maintenir l'ordre.

Le 12 mai 2017, le Conseil de sécurité de l'ONU adoptait, à l'unanimité, la résolution S/RES/2352 (2017), prorogeant de six mois, jusqu'au 15 novembre 2017, le mandat de la FISNUA. Le Conseil décidait, encore à l'unanimité, le 15 novembre 2017, de proroger le mandat de la Mission de six mois jusqu'au 15 mai 2018 (S/RES/2352 (2017)). Le Conseil de sécurité exigeait, à nouveau, du Soudan et du Soudan du Sud que ces derniers mettent en place sans délai l'administration et le Conseil de la zone d'Abyei et que soit créé le Service de police d'Abyei, notamment pour protéger les infrastructures pétrolières. L'appui de la FISNUA au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, n'a été seulement prorogé que de cinq mois, jusqu'au 15 avril 2018, en raison de l'absence démontrée de progrès tangibles dans la coopération transfrontalière entre Djouba et Khartoum. Le Conseil avertissait que cette prorogation demeurerait la dernière si les parties ne prenaient pas des mesures concrètes de coopération. Cet avertissement avait déjà été formulé en mai 2017 lors de la précédente prorogation. Les parties doivent faire preuve d'un engagement ferme à mettre en œuvre le Mécanisme conjoint.

Le 23 février 2017, le Secrétaire général de l'ONU nommait le général Tesfay Gidey Hailmichael, de l'Éthiopie, au poste de commandant de la FISNUA. Le général Hailmichael succède au général Hassen Ebrahim Mussa, également de l'Éthiopie, et dont le mandat était arrivé à terme le 17 janvier 2017.

Résolutions du Conseil de sécurité

S/RES/2386 (2017), 15 novembre 2017

S/RES/2352 (2017), 15 mai 2017

Rapports du Secrétaire général

Rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei, S/2017/870 et Corr.1, 17 et 24 octobre 2017

Rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei, S/2017/870, 17 octobre 2017

Rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei, S/2017/649, 31 juillet 2017

Rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei, S/2017/312, 11 avril 2017

Rapport spécial du Secrétaire général sur l'examen du mandat de la Force intérimaire des Nations Unies pour l'Abyei, S/2017/293, 5 avril 2017

Dépêches du Service d'information de l'ONU, Couverture des Réunions, Communiqués de presse

(Couverture des réunions du 15 novembre 2017), Abyei : le Conseil accorde un sursis de cinq mois à Khartoum et Djouba pour prendre des mesures conjointes de sécurisation des frontières, CS/13067, 15 novembre 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/cs13067.doc.htm>

(ONU Info, 16 mai 2017), Abyei : le Conseil de sécurité proroge le mandat de la FISNUA jusqu'au 15 novembre 2017, 16 mai 2017 <https://news.un.org/fr/story/2017/05/357522-abyei-le-conseil-de-securite-proroge-le-mandat-de-la-fisnua-jusquau-15-novembre>

(Notice biographique du 23 février 2017), Le Secrétaire général nomme le général TesfayGideyHailemichael, de l'Éthiopie, Commandant de la Force de l'ONU pour Abyei (FISNUA), SG/A/1707-BIO/4935-PKO/625, 23 février 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/sga1707.doc.htm>

Articles et autres documents

Abyei : le Conseil de sécurité proroge le mandat de la FISNUA, Le Centre des Médias Soudanais, November 16, 2017, <http://smc.sd/fr/abyei-le-conseil-de-securite-proroge-le-mandat-de-la-fisnua/>

Abyei surveillance appelle « FISNUA » à renforcer la sécurité à la frontière avec le Soudan du Sud, Le Centre des Médias Soudanais, April 11, 2017 <http://smc.sd/fr/abyei-surveillance-appelle-fisnua-renforcer-la-securite-la-frontiere-avec-le-soudan-du-sud/>

Effectifs et budget

Effectifs : 4 796

205 membres du personnel civil

4 290 militaires

125 observateurs militaires

32 policiers

112 officiers d'état-major

32 volontaires des Nations Unies

Pertes en vies humaines

Total pertes en 2017 : 3

Accidents (2) ; Maladie (1) ; Actes hostiles (0) ; Autres (0)
Total pertes depuis 2011 : 23

Budget approuvé (juillet 2017 - juin 2018) : \$266700 000 (dollars des États Unis)
(Document A/C.5/71/24)

Pays contributeurs de personnel militaire et/ou de police (au 31 décembre 2017)

Bénin, Bhoutan, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Équateur, El Salvador, Éthiopie, Fédération de Russie, Ghana, Guatemala, Guinée, Inde, Indonésie, Jordanie, Kirghizistan, Malawi, Mongolie, Namibie, Népal, Nigéria, Pérou, Rwanda, Sierra Léone, Sri Lanka, République-Unie de Tanzanie, Ukraine, Yémen, Zambie, et Zimbabwe.

XV. MINUSS

Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
En cours depuis 2011

Mandat

Protéger les civils, surveiller le respect des droits de l'homme, faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire, et accompagner la mise en œuvre de l'Accord de cessation des hostilités

Le Soudan du Sud a connu une aggravation de sa crise politique, humanitaire et sécuritaire, ce qui a entraîné le Conseil de sécurité à prolonger le mandat de la MINUSS, jusqu'au 15 décembre 2017. Cette crise est marquée par de la violence, causée par des dirigeants politiques et militaires du pays, lesquels ne respectent pas l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud (S/RES/2290 (2016)). Cet accord avait été signé, le 17 août 2015, par le Président sud-soudanais, Salva Kiir Mayardit, et par les Président du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS) et représentant des anciens détenus. Pour le Conseil de sécurité, le règlement de la crise au Soudan du Sud ne peut faire l'objet d'une solution militaire. L'accord constitue une première mesure qui permettrait d'améliorer la situation politique et économique critique, ainsi que d'enrayer la catastrophe humanitaire et de sécurité dans le pays. Il existe une escalade de la violence ethnique, particulièrement en Équatoria central et, selon le Conseiller spécial pour la prévention du génocide, Adama Dieng, le conflit politique dans le pays peut rapidement se transformer en une véritable guerre ethnique.

D'un côté, le Conseil de sécurité prévoit d'imposer en vertu de l'article 41 du chapitre VII de la Charte des sanctions ciblées contre toutes personnes ou entités, responsables ou complices d'activités ou de politiques qui créent une menace à la paix au Soudan du Sud (S/RES/2206 (2015), S/RES/2271 (2016), S/RES/2280 (2016), et S/RES/2290 (2016)) ; d'un autre côté, des responsables de l'ONU parlent de risque d'un conflit généralisé, nécessitant d'imposer un embargo sur les armes pour prévenir les violences massives et le risque que des atrocités soient commises (Dépêche du 16 décembre 2016). En revanche, un embargo sur les armes ne peut être suffisant pour réduire la violence, si les parties ont toujours accès aux armes déjà sur place. Il faut également favoriser une stratégie de désarmement, de démobilisation, de réintégration, et de réforme du secteur de la sécurité.

Afin de permettre l'amélioration de la crise au Soudan du Sud, le pays doit, entre autres, protéger les civils, notamment en continuant de recourir aux conseillers de protection des enfants et des femmes. Il doit, par ailleurs, préserver la sûreté et la sécurité publiques à l'intérieur et autour des sites de protection des civils de la MINUSS. La sécurité du personnel de l'ONU et de ses installations et matériel doit être garantie et le personnel doit être en mesure de circuler librement (S/RES/2290 (2016)). Mais, il est également important que la MINUSS instaure une collaboration et une liaison efficaces avec les populations locales, ainsi qu'avec les acteurs humanitaires, notamment en leur communiquant régulièrement des informations sur les risques de sécurité, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des sites de protection des civils. Le Soudan du Sud doit également vérifier le respect des droits de l'homme en constatant et en rendant compte publiquement et régulièrement des cas de violations des droits de l'homme, d'atteintes à ces droits et de violations du droit international humanitaire, notamment lorsqu'elles sont susceptibles de constituer des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre. Finalement, il est important que le Soudan du Sud instaure les conditions nécessaires qui peuvent permettre l'acheminement impartial de l'aide humanitaire dans le pays. (S/RES/2327 (2016)).

Après quatre années de conflit, en 2017, l'état de la sécurité au Soudan du Sud demeurait encore critique. Le Soudan du Sud, et particulièrement les régions de l'Équatoria et du haut Nil, connaissaient encore une poursuite des hostilités entre les parties au conflit et contre les civils (meurtres, violence sexuelle et sexiste, destructions d'habitations, violences ethniques, et pillages de bétail et de biens). La MINUSS, dont le mandat est de protéger les civils, était confrontée à des obstacles posés par le Gouvernement provisoire d'union nationale. Ces entraves empêchaient la Mission de protéger les civils et de créer des conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire. Or, le Conseil de sécurité indique clairement qu'il ne peut y avoir de solution militaire au conflit et qu'il est important de respecter le cessez-le-feu permanent, une condition pour l'obtention du dialogue national. Le processus politique devait reposer sur le cadre établi par l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud (2015) et devait viser la réconciliation nationale et le renforcement de la confiance entre les parties au Soudan du Sud. Le Forum de revitalisation de haut niveau de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), qui a débuté à Addis-Abeba le 18 décembre 2017, a vu la signature de l'Accord par les parties sud-soudanaises qui ont participé au Forum. Il restait, pour la MINUSS, de veiller à ce que les parties mettent réellement un terme à la violence qui était toujours en cours et de parvenir à une paix durable. Selon les nouvelles de début janvier 2018, l'Accord fait déjà l'objet de violations. Dans tous les cas, la fermeture du site de protection des civils de Melut, situé près d'une base de la MINUSS dans la région du Haut-Nil, devrait être bon signe qu'il y a quelque progrès. Le site avait servi de sanctuaire à des centaines de familles depuis le déclenchement de la guerre civile quatre ans plus tôt.

Le 6 avril 2017, le Secrétaire général de l'ONU nommait le général de corps d'armée Frank Mushyo Kamanzi, du Rwanda, Commandant de la Force de la MINUSS. Le 28 août 2017, il nommait M. Alain Noudéhou, du Bénin, Représentant spécial adjoint au Soudan du Sud.

Résolutions du Conseil de sécurité

S/RES/2392 (2017) du 14 décembre 2017

S/RES/2353 (2017), 24 mai 2017

Rapports du Secrétaire général

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (Période allant du 2 septembre au 14 novembre 2017), S/2017/1011, 1 décembre 2017

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (Période allant du 2 juin au 1^{er} septembre 2017), S/2017/784, 15 septembre 2017

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (Période allant du 2 mars au 1^{er} juin 2017), S/2017/505, 15 juin 2017

Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) (Lettre), S/2017/328, 17 avril 2017

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (Période allant du 16 décembre 2016 au 1^{er} mars 2017), S/2017/224, 16 mars 2017

Dépêches du Service d'information de l'ONU, Couverture des Réunions, Communiqués de presse

(ONU Info, 22 décembre 2017), Soudan du Sud : l'ONU salue la signature d'un accord de relance du processus de paix, 22 décembre 2017 <https://news.un.org/fr/story/2017/12/373931-soudan-du-sud-lonu-salue-la-signature-dun-accord-de-relance-du-processus-de>

(ONU Info, 20 décembre 2017), Au Soudan du Sud, le premier site de protection des civils a fermé ses portes, 20 décembre 2017 <https://news.un.org/fr/story/2017/12/373822-au-soudan-du-sud-le-premier-site-de-protection-des-civils-ferme-ses-portes>

(ONU Info, 15 décembre 2017), Soudan du Sud : le chef de l'ONU appelle toutes les parties à sortir le pays du conflit prolongé, 15 décembre 2017 <https://news.un.org/fr/story/2017/12/373652-soudan-du-sud-le-chef-de-lonu-appelle-toutes-les-parties-sortir-le-pays-du>

(Notice biographique du 28 août 2017), Le Secrétaire général nomme M. Alain Noudéhou, du Bénin, Représentant spécial adjoint au Soudan du Sud, SG/A/1756-BIO/5008-PKO/662, 28 août 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/sga1756.doc.htm>

(Communiqué de presse du 5 mai 2017), Le Conseil de sécurité condamne l'attaque commise contre la MINUSS, SC/12812-PKO/637, 5 mai 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/sc12812.doc.htm>

(Notice biographique du 6 avril 2017) Le Secrétaire général nomme le général de corps d'armée Frank MushyoKamanzi, du Rwanda, Commandant de la Force de la MINUSS, SG/A/1716*-BIO/4947*-PKO/632*, 6 avril 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/sga1716.doc.htm>

(Communiqué de presse du 10 février 2017), Déclaration faite à la presse par le Conseil de sécurité sur les combats au Soudan du Sud, SC/12713-AFR/3531-PKO/623, 10 février 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/sc12713.doc.htm>

Effectifs et budget

Effectifs : 17 139

2 196 membres du personnel civil

12 421 militaires

159 observateurs militaires

1 605 policiers
353 officiers d'état-major
405 volontaires des Nations Unies

Pertes en vies humaines

Total pertes en 2017 : 2

Accidents (0) ; Maladie (2) ; Actes hostiles (0) ; Autres (0)

Total pertes depuis 2011 : 60

Budget approuvé (juillet 2017 - juin 2018) : \$1 071 000000 (dollars des États Unis)
(Document A/C.5/71/24)

Pays contributeurs de personnel militaire et/ou de police (au 31 décembre 2017)

Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie et Herzégovine, Brésil, Cambodge, Canada, Chine, Danemark, Égypte, El Salvador, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Inde, Indonésie, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, République de Corée, République de Moldova, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Samoa, Sénégal, Sierra Léone, Sri Lanka, Suède, Suisse, Togo, Turquie, Ukraine, Viet Nam, Yémen, Zambie, et Zimbabwe.

XVI. MINUSMA

Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

En cours depuis 2013 pour appuyer le processus politique dans le pays. En 2014, le mandat a été revu pour l'axer sur des tâches prioritaires de sécurité, stabilisation, et protection des civils.

Mandat

Appui au processus politique et aide à la sécurité, stabilisation, et protection des civils au Mali

La situation au Mali ne fait toujours preuve d'aucun progrès concret vers la stabilisation durable dans le pays. Les conditions de sécurité se sont dégradées dans le nord et le centre du Mali, particulièrement dans les Régions de Mopti et de Ségou, mais également dans des Régions, comme Gao, Ménaka, Douetza, Tombouctou, et Kidal. L'année 2017 a été marquée par des attaques répétitives, augmentant en nombre et en intensité, poursuivant les tendances de 2016. Ces attaques ont pour objectif de faire dérailler le processus de paix et de réconciliation au Mali. Considérées comme des actes de terrorisme, elles visent non seulement les civils, mais également les soldats de la MINUSMA, et font des victimes. La mise en œuvre des principales dispositions politiques de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali (Accord signé le 15 mai 2015 à Bamako), continuait d'accuser des retards importants, mettant en cause le processus de paix. Les élections qui étaient prévues pour décembre 2017 ont été reportées par le Gouvernement à avril 2018. Cependant, ce report pourrait fournir le recul nécessaire pour poursuivre le dialogue pour une plus grande ouverture du processus de paix, créant ainsi un environnement plus favorable à la tenue des élections. Il

existe également un dialogue constructif dans le domaine des droits de l'homme, entre le Gouvernement et la MINUSMA. La mise en œuvre de l'Accord a fait preuve de quelques progrès en ce qui concerne les questions politiques, institutionnelles, de défense et sécurité, de justice, et de développement économique. Ces progrès sont notamment la création de la Commission vérité, de justice et réconciliation, l'organisation de la conférence nationale d'entente, la mise en place des autorités intérimaires dans toutes les régions du nord et le lancement de patrouilles mixtes à Gao.

Le 2 mars 2017, le Secrétaire général de l'ONU nommait le général de division Jean-Paul Deconinck, de la Belgique, commandant de la force de la MINUSMA. Il succède au général de division Michael Lollesgaard, du Danemark, dont le mandat s'était achevé le 31 décembre 2016.

Par sa résolution S/RES/2364 (2017), le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la MINUSMA, jusqu'au 30 juin 2018.

Résolutions du Conseil de sécurité

S/RES/2374 (2017), 5 septembre 2017

S/RES/2364 (2017), 29 juin 2017

Rapports du Secrétaire général

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali, S/2017/1105, 26 décembre 2017

Rapport no. 17 concernant le soutien opérationnel des forces françaises au profit de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, du 1^{er} juin au 1^{er} septembre 2017 (Lettre), S/2017/838, 5 octobre 2017

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali, S/2017/811, 28 septembre 2017

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali, S/2017/478, 6 juin 2017

Rapport no. 15 concernant le soutien opérationnel des forces françaises au profit de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, du 1^{er} décembre 2016 au 1^{er} mars 2017 (Lettre), S/2017/285, 5 avril 2017

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali, S/2017/271, 30 mars 2017

Dépêches du Service d'information de l'ONU, Couverture des Réunions, Communiqués de presse

(Communiqué de presse du 24 novembre 2017), Déclaration à la presse du Conseil de sécurité sur l'attaque contre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, SC/13087-PKO/689, 24 novembre 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/sc13087.doc.htm>

(Communiqué de presse du 24 novembre 2017), Déclaration à la presse faite par le Conseil de sécurité sur l'attaque perpétrée contre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies dans la région de Mopti, au Mali, SC/13090-PKO/690, 24 novembre 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/sc13090.doc.htm>

(Communiqué de presse du 24 novembre 2017), Mali : le Secrétaire général condamne les attaques « odieuses » contre la MINUSMA à Ménaka et à Mopti, SG/SM/18798-PKO/691, 24 novembre 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/sgsm18798.doc.htm>

(Communiqué de presse du 26 octobre 2017), Déclaration à la presse faite par le Conseil de sécurité au sujet de l'attaque perpétrée contre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, SC/13-PKO/68, 26 octobre 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/sc13044.doc.htm>

(Communiqué de presse du 24 septembre 2017), Le Secrétaire général condamne l'attaque meurtrière perpétrée contre un convoi de la MINUSMA près de Gao, au Mali, SG/S/18722-PKO/672, 24 septembre 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/sgsm18722.doc.htm>

(Communiqué de presse du 6 septembre 2017), Déclaration à la presse faite par le Conseil de sécurité sur l'attentat perpétré contre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, SC/12980-PKO/666, 6 septembre 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/sc12980.doc.htm>

(Communiqué de presse du 5 septembre 2017), Le Secrétaire général condamne l'attaque meurtrière perpétrée contre un convoi de la Mission des Nations Unies au Mali, SG/SM/18665-PKO/665, 5 septembre 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/sgsm18665.doc.htm>

(Communiqué de presse du 14 août 2017), Le Secrétaire général condamne les attaques contre les camps de la MINUSMA à Douentza et à Tombouctou, au Mali, SG/SM/18644-PKO/660, 14 août 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/sgsm18644.doc.htm>

(Communiqué de presse du 14 août 2017), Déclaration à la presse faite par le Conseil de sécurité sur l'attentat terroriste perpétré contre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, SC/12954-PKO/659, 14 août 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/sc12954.doc.htm>

(Communiqué de presse du 9 juin 2017), Le Secrétaire général condamne les deux attaques perpétrées lundi à Kidal contre la MINUSMA, SG/SM/18564-PKO/652, 9 juin 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/sgsm18564.doc.htm>

(Communiqué de presse du 23 mai 2017), Mali : Le Secrétaire général condamne fermement l'embuscade contre une patrouille de la MINUSMA, SG/SM/18532-PKO/645, 23 mai 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/sgsm18532.doc.htm>

(Communiqué de presse du 23 mai 2017), Déclaration à la presse faite par le Conseil de sécurité à l'occasion de l'attentat terroriste perpétré contre la MINUSMA, SC/12837-PKO/644, 23 mai 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/sc12837.doc.htm>

(Communiqué de presse du 4 mai 2017), Déclaration à la presse faite par le Conseil de sécurité sur l'attaque ayant visé la MINUSMA, SC/12810-PKO/636, 4 mai 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/sc12810.doc.htm>

(Notice biographique du 2 mars 2017), Le Secrétaire général nomme le général de division Jean-Paul Deconinck, de la Belgique, commandant de la force de la MINUSMA, SG/A/1711-BIO/4939-PKO/627, 2 mars 2017 (Communiqué de presse du 24 janvier 2017), Déclaration à la presse fait par le Conseil de sécurité concernant l'attaque contre la MINUSMA, SC/12692-AFR/3525-PKO/622, 24 janvier 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/sc12692.doc.htm>

(Communiqué de presse du 24 janvier 2017), Déclaration à la presse fait par le Conseil de sécurité concernant l'attaque contre la MINUSMA, SC/12692-AFR/3525-PKO/622, 24 janvier 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/sc12692.doc.htm>

(ONU Info, 19 janvier 2017), Mali : Le Conseil de sécurité condamne l'attaque à Gao et toute tentative de déraillement du processus de paix, 19 janvier 2017 <https://news.un.org/fr/story/2017/01/350882-mali-le-conseil-de-securite-condamne-lattaque-gao-et-toute-tentative-de>

Effectifs et budget

Effectifs : 14865

1 350 membres du personnel civil

11 231 militaires

35 observateurs militaires

1 745 policiers

352 officiers d'état-major

152 volontaires des Nations Unies

Pertes en vies humaines

Total pertes en 2017 : 42

Accidents (5) ; Maladie (12) ; Actes hostiles (24) ; Autres (1)

Total pertes depuis 2013 : 133

Budget approuvé (juillet 2017- juin 2018) : \$1 048 000 000 (dollars des États Unis)

(Document A/C.5/71/24)

Pays contributeurs de personnel militaire et/ou de police (au 31 décembre 2017)

Allemagne, Arménie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bosnie et Herzégovine, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Chine, Côte d'Ivoire, Danemark, Égypte, El Salvador, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Finlande, France, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Hongrie, Indonésie, Italie, Jordanie, Kenya, Latvia, Libéria, Lituanie, Mauritanie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume Uni, Sénégal, Sierra Léone, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchad, Togo, Tunisie, Turquie, et Yémen.

XVII. MINUSCA

Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

En cours depuis 2014

Mandat

Protéger les civils et appuyer la mise en œuvre de la transition en République centrafricaine

En 2017, la République centrafricaine a été victime de nombreux actes de violence et d'affrontements armés contre des civils, particulièrement dans le sud-est du pays, le centre, et dans certaines zones de l'ouest, telles que les préfectures de l'Ouham et l'Ouham-Pendé. Ces violences étaient alimentées par l'intensification de la lutte par les groupes armés pour le contrôle des ressources et elles sont aggravées par les tensions interethniques et intercommunautaires, notamment celles qui opposent musulmans et chrétiens. Dans le centre et à l'est du pays, il y a eu de nombreuses attaques visant des communautés musulmanes. La majorité des attaques a été perpétrée par les anti-Bakala et les groupes affiliés. Dans leurs actes de violence, ces groupes armés ont visé directement des Casques bleus. Ils contestent la protection active accordée par la MINUSCA aux minorités musulmanes et aux peuples déplacés. Le nombre d'attaques attribuées à l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) a, par contre, diminué par rapport à 2016. Ces attaques fragilisent une situation politique, déjà bien précaire.

En l'absence de toute évolution sur le plan politique, et compte tenu de la détérioration des conditions de sécurité, la MINUSCA a concentré ses efforts sur le dialogue, la protection des civils et la prévention de la violence au niveau local. Afin de remédier à l'insuffisance de personnel depuis le retrait de la Force régionale d'intervention de l'Union africaine, la Mission a réorganisé ses effectifs, réajusté son dispositif de déploiement et renforcé la coordination civilo-militaire avec les organisations humanitaires. Sur le plan civilo-militaire, il était important de prendre des mesures qui réduiraient durablement la présence de groupes armés et la menace qu'ils représentent. A cet effet, la MINUSCA s'est concentré sur la protection des civils, l'appui à la médiation au niveau local et sur les activités de sensibilisation menées auprès des groupes armés. Ensemble avec l'Organisation internationale pour les migrations, la Mission a contribué à l'organisation de plusieurs caravanes pour la paix et de campagnes de sensibilisation. Elle a favorisé la communication directe entre les responsables gouvernementaux de hauts niveaux et la population et les responsables locaux, dans les zones à risque ou touchées par la violence. Du point de vue de la lutte antimines, la MINUSCA a procédé à la destruction de 2 867 munitions et engins explosifs, en s'appuyant sur le Service de la lutte antimines de l'ONU. Elle a également mené des activités de sensibilisation aux dangers que présentent ces munitions et engins explosifs auprès de 12 685 personnes. En matière de désarmement, démobilisation, et réintégration, bien que les discussions avec les groupes armés se sont poursuivies, les avancées enregistrées ont été limitées, en raison de l'aggravation de la violence.

En somme, la MINUSCA semble mettre tout en œuvre pour poursuivre ses efforts de protection des civils et pour assurer une transition effective en République centrafricaine. Les efforts de la Mission, cependant, continuent d'être confrontés à des actes répétitifs de violence dans le pays.

Le 2 mars 2017, le Secrétaire général de l'ONU nommait Mme Najat Rochdi, du Maroc, Représentante spéciale adjointe et Coordinatrice résidente en République centrafricaine. Elle succède à M. Fabrizio Hochschild, du Chili. Le 25 août 2017, le Secrétaire général nommait M. Kenneth Gluck, des États-Unis, Représentant spécial adjoint pour la République centrafricaine. Il succède à Mme Diane Corner, du Royaume-Uni, dont le mandat s'achevait fin juin 2017.

Par sa résolution S/RES/2387 du 15 novembre 2017, le Conseil de sécurité prorogeait, à l'unanimité, le mandat de la MINUSCA jusqu'au 15 novembre 2018. Cette résolution accroît ses effectifs de 900 soldats.

Résolutions du Conseil de sécurité

S/RES/2387 (2017), 15 novembre 2017

S/RES/2339 (2017), 27 janvier 2017

Rapports du Secrétaire général

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine, S/2017/865, 18 octobre 2017

Lettre datée du 10 juillet 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, S/2017/597, 11 juillet 2017

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine, S/2017/473, 2 juin 2017

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine, S/2017/94, 1^{er} février 2017

Dépêches du Service d'information de l'ONU, Couverture des Réunions, Communiqués de presse

(Communiqué de presse du 4 décembre 2017), Déclaration à la presse faite par le Conseil de sécurité sur l'attaque perpétrée contre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, SC/13102-PKO/696, 4 décembre 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/sc13102.doc.htm>

(Communiqué de presse du 4 décembre 2017), Le secrétaire général condamne l'attaque en République centrafricaine qui a coûté la vie à un Casque bleu mauritanien et demande que justice soit faite, SG/SM/18811-PKO/695, 4 décembre 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/sgsm18811.doc.htm>

(Communiqué de presse du 26 novembre 2017), République centrafricaine : le Secrétaire général condamne l'attaque contre la MINUSCA, tuant un Casque bleu, SG/SM/18799-PKO/692, 26 novembre 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/sgsm18799.doc.htm>

(Notice biographique du 25 août 2017), Le Secrétaire général nomme M. Kenneth Gluck, des Etats-Unis, Représentant spécial adjoint pour la République centrafricaine, SG/A/1755-BIO/5007-PKO/661, 25 août 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/sga1755.doc.htm>

(Communiqué de presse du 26 juillet 2017), République centrafricaine : le Secrétaire général condamne la mort de deux Casque bleus à Bangassou et appelle à faire cesser la violence, SG/SM/18626-PKO/656, 26 juillet 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/sgsm18626.doc.htm>

(Communiqué de presse du 26 juillet 2017), Déclaration à la presse du Conseil de sécurité concernant l'attaque perpétrée contre la MINUSCA, SC/12930-PKO/657, 26 juillet 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/sc12930.doc.htm>

(Communiqué de presse du 24 juillet 2017), Déclaration à la presse faite par le Conseil de sécurité sur l'attaque perpétrée contre la MINUSCA, SC/12926-PKO/655, 24 juillet 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/sc12926.doc.htm>

(Communiqué de presse du 15 mai 2017), Déclaration à la presse faite par le Conseil de sécurité concernant les attaques commises contre la MINUSCA et des civils en République centrafricaine, SC/12823-PKO/641, 15 mai 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/sc12823.doc.htm>

(Communiqué de presse du 14 mai 2017), République centrafricaine : le Secrétaire général condamne les attaques perpétrées contre les civils et la mort d'un autre Casque bleu, SG/SM/18518-PKO/640, 14 mai 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/sgsm18518.doc.htm>

(Communiqué de presse du 10 mai 2017), Déclaration à la presse faite par le Conseil de sécurité suite à l'attaque perpétrée contre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, SC/12815-PKO/639, 10 mai 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/sc12815.doc.htm>

(Communiqué de presse du 9 mai 2017), République centrafricaine : Le Secrétaire général condamne fermement l'attaque contre un convoi de la Mission de l'ONU et la mort de quatre Casques bleus, SG/SM/18514-PKO/638, 9 mai 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/sgsm18514.doc.htm>

(Notice biographique du 2 mars 2017), Le Secrétaire général nomme Mme Najat Rochdi, du Maroc, Représentante spéciale adjointe et Coordinatrice résidente en République centrafricaine, SG/A/1710-BIO/4938-PKO/626, 2 mars 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/sga1710.doc.htm>

(Communiqué de presse du 6 janvier 2017), Déclaration à la presse faite par le Conseil de sécurité concernant l'attaque qui a visé la MINUSCA, SC/12669-AFR/3520-PKO/619, 6 janvier 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/sc12669.doc.htm>

Effectifs et budget

Effectifs : 13 751

1 119 membres du personnel civil

10 001 militaires

138 observateurs militaires

1 988 policiers

275 officiers d'état-major

230 volontaires des Nations Unies

Pertes en vies humaines

Total pertes en 2017 : 26

Accidents (2) ; Maladie (7) ; Actes hostiles (15) ; Autres (2)

Total pertes depuis 2014 : 51

Budget approuvé (juillet 2017 - juin 2018) : \$882800000 (dollars des États Unis)
(Document A/C.5/71/24)

Pays contributeurs de personnel militaire et/ou de police (au 31 décembre 2017)

Argentine, Bangladesh, Bénin, Bhutan, Bolivie, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Chili, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Gabon, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Hongrie, Indonésie, Jordanie, Kenya, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Népal, Niger, Nigéria, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, République démocratique du Congo, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Serbie, Sri Lanka, Suède, République-Unie de Tanzanie, Togo, Tunisie, Uruguay, Viet Nam, Zimbabwe, et Zambie.

XVIII. MINUJUSTH

Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti
En cours depuis 2017

Mandat

Renforcer l'état de droit, la protection des droits de l'homme et la professionnalisation de la Police nationale d'Haïti.

Après qu'il ait été reconnu que la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), en cours depuis 2004, avait réalisé son mandat, qui était de restaurer un environnement sûr et stable dans le pays, le Conseil de sécurité décidait le 13 avril 2017, par sa résolution S/RES/2350 (2017), de créer la MINUJUSTH et de prolonger la MINUSTAH pour une période de six mois, jusqu'au 15 octobre 2017, fermant intégralement la MINUSTAH à cette date.

La MINUJUSTH est une mission prévue pour deux ans, comme mission de transition qui mettra fin à l'engagement de l'ONU en Haïti, en matière de maintien de la paix, et transférera le rôle joué par l'opération de paix à l'équipe pays de l'ONU et aux acteurs nationaux. La mission a pour objectif de consolider la stabilité politique réalisée par la MINUSTAH dans le pays les années précédentes. La MINUJUSTH vient poursuivre les activités de l'ONU de renforcement des institutions de l'état de droit dans le pays, de soutien opérationnel à la police nationale pour maintenir l'ordre public et la loi sur l'ensemble du territoire, ce qui est important pour permettre la stabilité durable en Haïti.

Le mandat de la MINUJUSTH repose sur quatre volets : a) continuer d'appuyer les autorités nationales dans le développement et la professionnalisation de la Police nationale d'Haïti ; b) renforcer les institutions de l'état de droit, y compris les secteurs de la justice et des services correctionnels ; c) promouvoir les droits de l'homme et leur protection, y compris les questions d'égalité et d'équité de genre ; et d) contribuer par les bons offices au dialogue politique.

Le 1^{er} novembre 2017, le Secrétaire général de l'ONU nommait Mme Susan D. Page, des États-Unis, à la tête de la MINUJUSTH.

Résolutions du Conseil de sécurité S/RES/2350 du 13 avril 2017

Rapports du Secrétaire général

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, S/2017/840, 5 octobre 2017

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, S/2017/604, 12 juillet 2017

Dépêches du Service d'information de l'ONU, Couverture des Réunions, Communiqués de presse

(Notice Biographique, 1 novembre 2017), Le Secrétaire général nomme Mme Susan D. Page, des États-Unis, à la tête de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUJUSTH), SG/A/1767*-BIO/5039*-PKO/683*, 1 novembre 2017
<https://www.un.org/press/fr/2017/sga1767.doc.htm>

(Communiqué de presse, 16 octobre 2017), Haïti : Le Secrétaire général se félicite du début de la Mission pour l'appui à la justice (MINUJUSTH), preuve de l'engagement des Nations Unies à soutenir la consolidation de la paix, SG/SM/18750-PKO/678, 16 octobre 2017 <https://www.un.org/press/fr/2017/sgsm18750.doc.htm>

Effectifs et budget

Effectifs : 1 256
1 255 policiers
1 volontaire des Nations Unies

Pertes en vies humaines
Total pertes en 2017 : 1

Accidents (1) ; Maladie (0) ; Actes hostiles (0) ; Autres (0)

Total pertes depuis avril 2017 : 1

Budget approuvé (octobre - décembre 2017) : \$25 000000 (dollars des États Unis)

(Document A/C.5/71/24)

Pays contributeurs de personnel militaire et/ou de police (au 31 décembre 2017)

Allemagne, Argentine, Bangladesh, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Colombie, Djibouti, El Salvador, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Guinée, Inde, Indonésie, Jordanie, Madagascar, Mali, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Pakistan, Portugal, Rwanda, Roumanie, Sénégal, Slovaquie, Sri Lanka, Suède, Tchad, Togo, Tunisie, Turquie, Uruguay.